

Demandes d'audience reçues par le Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
pour le *Projet de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean*

Groupe de villégiateurs du lac Rouvray	Louis-R Bélanger, porte-parole
Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!	Ugo Lapointe, porte-parole
Lise Delisle	
Marielle Rhéaume	
Daniel Lord	
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean	Aline Gagnon, présidente
Jean Lambert	
Eurêko	Simon Gagné, directeur général adjoint
Emmanuelle Lord	
Hélène Dufour	
Germain Gagnon	
Thérèse Bélisle	
Conseil des Innus de Pessamit Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et Conseil des Innus Essipit	René Simon, chef de Pessamit Gilbert Dominique, chef de Mashteuiatsh Martin Dufour, chef d'Essipit
David Ellis	
Emmanuelle Gilbert	
Yvon Bouchard	
Denis Belley	
Sophie Gagnon	
François Tremblay	
Isabelle Corriveau	
Josée Vermette	
Collectif de l'Anse-à-Pelletier	Michèle Martin, porte-parole
Auberge 31 et Village-Vacances Monts-Valin	Réal Morin, président
Nathalie Raimbault	
Madeleine Bouchard	
Line Brissette	
Nathalie Camus	
Diane Bolduc	
Serge Fortin	

317

CR3révisé

Projet d'ouverture et d'exploitation de la
mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean
6211-08-006

Suite des demandes d'audience reçues par le Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Martin Fillion

Regroupement des locataires de terres
publiques (R.L.T.P.)

Denis Mérette, président

Conseil régional de l'environnement et du
développement durable du Saguenay–Lac-
Saint-Jean

Tommy Tremblay, directeur général

Marcel Mercier

Manuel Martin-Mercier

Organisme de bassin versant du Saguenay

Daniel Desgagné, président

Michèle Martin

Guillaume Lord

Frédéric Villeneuve

Pourvoirie Lac Duhamel inc.

Gilles Shoener

Arianne Phosphate inc.

Jean-Sébastien David, président et chef
de l'exploitation

AREmail
26/03/15

Le 25 mars 2015,



Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'environnement et la lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc .
G1R 5V7

OBJET : Audience publique. Projet minier du Lac à Paul

Monsieur le ministre,

Nous vous soumettons une demande d'audience publique auprès du BAPE pour le projet minier du Lac à Paul.

Nous sommes un groupe de villégiateurs du lac Rouvray (24 chalets), sur la Zec Onatchiway, et nous avons certaines inquiétudes face au projet minier de la compagnie Arienne Phosphate qui nécessite la construction d'un chemin entre le Lac à Paul et la rivière Saguenay. Il y a plusieurs hypothèses pour la construction de ce chemin et le tracé priorisé, favorisant bien sûr la plus courte distance, est celui du tracé B3, chemin qui contourne par le sud le lac Rouvray.

Le lac Rouvray est un joyau de l'écosystème. C'est le plus grand lac de la Zec Onatchiway. Il est également le deuxième plus grand réservoir de truites mouchetées indigènes au monde. En effet, ce lac n'est contaminé par aucune autre espèce, avec une qualité d'eau exceptionnelle.

Le tracé projeté arrive près du débarcadère du lac, pour ensuite passer entre le lac Rouvray et une série de trois (3) petits lacs (lac Lessard, lac Pétanban et lac des Nymphes) pour lesquelles la Zec a investi près de 20,000\$ dans les dernières années afin de réaménager la frayère à la décharge du lac des Nymphes.

Le tracé de ce chemin projeté passe également près du lac Laurent, aire marécageuse qui se doit d'être protégée car ce précieux milieu humide se déverse directement dans le lac Rouvray.

Des données de télémétrie indiquent également la présence d'un troupeau de caribous forestiers dans cette portion de terres humides encore vierges. Plusieurs propriétaires de chalet ont, depuis quelques années, le privilège de les observer durant la belle saison.

Il faut aussi considérer qu'un lac d'une telle ampleur agit comme une caisse de résonance pour la transmission des sons.

En effet, pour le transport de minerai, le projet prévoit un débit de 2 camions à toutes les 10 à 12 minutes, ce qui, à proximité d'un tel lac, amènera un bruit considérable pour les villégiateurs. Même ceux qui sont situés sur la rive opposée du débarcadère, à près de 4km, seront, eux aussi, constamment dérangés par le bruit des camions qui ralentiront avec le frein Jacob, juste avant de tourner près du débarcadère du lac.

La construction d'un tel chemin à proximité du lac Rouvray entraînera donc des impacts considérables sur la qualité de vie des villégiateurs tout en dérangeant le milieu naturel de ce lac exceptionnel et des lacs à proximité pour lesquelles la frayère a été refaite, tout en passant au sein de terres humides qui agissent comme une éponge de filtration pour les eaux qui descendent jusqu'au lac Rouvray. Il y aura évidemment la perturbation du troupeau de caribous forestiers qui circule encore dans ce territoire encore vierge.

Pour toutes ces raisons, nous sommes tous très inquiets et soucieux de protéger ce bel environnement. Le bruit incessant, la poussière, le chamboulement d'un écosystème en équilibre mais fragile, tant du point de vue végétal (terres humides filtrantes) que du point de vue animal (caribous forestiers) et même du point de vue halieutique (réservoir de truites mouchetées indigènes) mettront en danger ce magnifique territoire. Nous croyons qu'il est primordial que le tracé B3 soit exclu des hypothèses de chemin pour le projet minier du Lac à Paul.

En espérant pouvoir présenter directement nos inquiétudes lors d'une audience publique du BAPE, recevez, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Villégiateurs du lac :

Jean Claude Boivin et Line Janvier, copropriétaires
Langis, Serge, Gilles et Michel Duchesne, copropriétaires
Gilles et Yvon Gauthier, copropriétaires
André et Jean-François Morin, copropriétaires
Alain Laforge , propriétaire
Daniel Pearson et Serge Bourassa, copropriétaires
Denys Dufour et Jean Yves Lapointe, copropriétaires
Léonce, Guy, Robert, Jacques et Bertrand Tremblay, copropriétaires
Louis Simard, propriétaire
Yvon Martineau, propriétaire.

Par et au nom de tous les autres villégiateurs du lac :



Louis-R Bélanger, propriétaire

Chicoutimi

Coalition
Pour que le Québec ait meilleure MINE !

Québec, le 23 mars 2015

Cabinet du ministre David Heurtel
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7, ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE MINE ARIANNE PHOSPHATE

Monsieur le Ministre,

Par la présente, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine demande une enquête et des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec pour le projet de mine à ciel ouvert Ariane Phosphate, prévu dans le secteur du Lac à Paul, à 200 kilomètres au nord de Saguenay.

Les membres de la Coalition sont préoccupés par les répercussions attendues du projet, notamment les impacts sur la qualité de l'air, de l'eau, et sur la faune, de même que les impacts sur la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyens et des Premières nations Innues avoisinantes, tant en raison de la mine elle-même que du transport du concentré sur un trajet de 230 km parcourant des routes forestières, des zones de villégiature et des routes périurbaines.

La Coalition se préoccupe également du fait que certains des impacts importants du projet ne sont pas inclus dans l'étude d'impact produite par le promoteur, notamment la construction d'un quai en bordure du Fjord du Saguenay, à Saint-Fulgence, le transbordement du concentré d'apatite, puis le transport par bateau. Selon la Coalition, l'évaluation du projet ne doit pas se faire à la pièce, et doit impérativement, pour être cohérente, tenir compte du transbordement et du transport du concentré par voie navigable, près des populations et de milieux marins fragiles. Bien que la construction du quai se ferait par un promoteur différent, son financement proviendrait d'Ariane Phosphate. Il s'agit bel et bien du même projet. En effet, si l'une ou l'autre des composantes du projet se voyait refusée, c'est le projet dans son ensemble qui serait compromis. Sans mine, pas de nouveau port, et sans port, pas de projet minier sous sa forme actuelle. L'évaluation exhaustive du projet exige l'analyse de l'ensemble des composantes du transbordement et du transport fluviale du concentré d'apatite sur le Fjord du Saguenay et non seulement son extraction à la mine et son transport routier.

La Coalition s'inquiète également de l'absence d'un plan stratégique et cohérent d'analyse de l'ensemble des impacts cumulatifs pour tout le transport des différents minerais dans le Fjord du Saguenay avec la venue anticipée de plusieurs nouveaux projets miniers dans le cadre du Plan Nord.

Sur le plan économique, la Coalition met en doute la rentabilité du projet dans un contexte de baisse mondiale du prix du phosphate et de la nécessité de transporter le concentré sur de très longues distances jusqu'au Fjord du Saguenay. La Coalition s'interroge notamment sur les raisons de l'absence d'acheteurs du phosphate et d'investisseurs privés suffisants à ce jour. La Banque mondiale souligne que le prix du phosphate est actuellement très bas et qu'il devrait continuer de baisser de 20 à 40% d'ici 2025. La solidité économique d'un projet est non seulement essentielle pour attirer suffisamment d'investisseurs, mais elle est également cruciale pour assurer la mise en place de toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé, de la sécurité publique et de l'environnement.

Enfin, la Coalition est préoccupée par les impacts des grandes mines à ciel ouvert sur les populations et les écosystèmes locaux, notamment les impacts reliés aux poussières, au bruit, aux dynamitages, à la qualité de l'eau, à l'empreinte sur le territoire et aux immenses quantités de rejets miniers générés. De plus en plus d'analystes constatent que les lois et les normes du Québec ne sont pas adaptées à la réalité des impacts de ce type de mines (BAPE des projets Arnaud et Launay; suivi des effets de la mine Canadian Malartic; Institut national de la Santé publique du Québec; etc.). Pour les membres de la Coalition, il est urgent que le gouvernement du Québec revoit les lois et les normes actuelles qui encadrent ce type de mines.

Il est, par ailleurs, étonnant que ce projet d'envergure échappe présentement à une évaluation environnementale menée par les autorités fédérales, notamment en ce qui a trait aux impacts anticipés sur l'habitat du poisson et les populations autochtones –deux enjeux de responsabilités fédérales.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que la tenue d'audiences publiques du BAPE pour le projet d'Arianne Phosphate est amplement justifiée.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Ugo Lapointe

Cofondateur et porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine
Coordonateur canadien | Canadian Program Coordinator | MiningWatch Canada
c.514.708.0134 | twitter @ugolapointe | Skype ugolapointe
www.miningwatch.ca | ugo@miningwatch.ca

c.c.

- BAPE mine-lac-a-paul@bape.gouv.qc.ca
- Sylvain Gaudreault, Porte-parole du Parti Québécois en matière d'Environnement, Sylvain.Gaudreault.JONQ@assnat.qc.ca
- Simon Jolin-Barrette, Porte-parole de la CAQ en matière d'Environnement, sjb.BORD@assnat.qc.ca
- Amir Khadir, Québec Solidaire, akhadir-merc@assnat.qc.ca

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes membres représentant collectivement plus de 250 000 individus, partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) • Alternatives • Artistes pour la Paix • Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) • Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) • Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) • Centrale des syndicats du Québec (CSQ) • Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté • Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) • Coalition Stop Uranium de Baie des Chaleurs • Comité de vigilance de Malartic • Conseil centrale CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec • Écojustice • Eco vigilance Baie des Chaleurs • Environnement Vert Plus Baie des Chaleurs • Fondation Rivières • Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM • Groupe solidarité justice • Les Amis de la Terre du Québec • Justice transnationale extractive (JUSTE) • MiningWatch Canada • Minganie sans uranium • Mouvement Vert Mauricie • Nature Québec • Professionnels de la santé pour la survie mondiale • Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles • Regroupement pour la surveillance du nucléaire • Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) • Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) • Sept-Îles sans uranium • Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) • Société pour vaincre la pollution (SVP) • Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). *Tous nouveaux membres bienvenus.*

AR email
25/03/15

22 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, QC
G1R 5V7

Cabinet du ministre
25 MAR. 2015
MDDEP

Monsieur Heurtel,

Cette lettre a pour but de vous demander de tenir des audiences publiques au sujet du projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite par la compagnie Arianne phosphate au Lac à Paul.

Grandes ferventes d'écotourisme, nous avons adopté la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis 5 ans pour nos excursions d'hiver et d'été. Nous explorons les Monts Valin en raquette, ski de fonds, motoneige et nous prenons plaisir à longer les abords du Fjord du Saguenay en kayak l'été.

Nous venons d'apprendre que la compagnie Arianne Phosphate veut utiliser la route L-200 pour transporter 3 millions de tonne de minerai par an avec des camions hors-norme, pour ensuite l'évacuer par le Fjord du Saguenay. Nous étions éberlués par cette nouvelle. Comment pourrions-nous continuer à admirer ces paysages magnifiques avec le bruit, la poussière et le trafic de tous ces camions sur les Monts Valin? Quels seront les impacts au niveau sécurité sur cette route achalandée de villégiateurs? Je n'osons imaginer les catastrophes qui seront inévitables.

Le Fjord du Saguenay est un paysage à couper le souffle. C'est un joyau pour le tourisme sans précédent. Voulez-vous vraiment le transformer en autoroute industrielle? N'y a-t-il pas moyen de transiger le minerai directement par la Côte-Nord plutôt que le faire passer dans le Parc Marin Saguenay? À quoi sert de créer des aires protégées si on passe dedans comme si de rien n'était? Quels seront les impacts de la construction d'un nouveau site portuaire sur le Saguenay?

Nous vous demandons monsieur le ministre de bien considérer la route que prendra ces 3 millions de tonne de minerai par an pendant 25 à 40 ans. Le tourisme de la région du Saguenay en dépend!

Sincèrement,

Lise Delisle et Marielle Rhéaume

AR FAIT
25/03/15

Cabinet du ministre
25 MAR. 2015
MDDEP

St-Fulgence, le 21 mars 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique - Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine
d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Monsieur le Ministre,

Je demande la tenue d'audiences publiques pour le projet ci-mentionné en objet. J'effectue cette demande en tant que résident du secteur de l'Anse-à-Pelletier à Saint-Fulgence, à l'endroit même où la compagnie prévoit la construction d'un tout nouveau terminal maritime pour livrer son produit par bateau sur les marchés internationaux.

J'aime profondément le fjord du Saguenay.

Ma conjointe et moi avons acheté un lot d'une quarantaine d'hectares en 1998 et y avons construit une maison en bois massif en 2000, en prenant soin d'y inclure plusieurs éléments qui permettent de réduire son empreinte écologique (p. ex., chauffage passif et chauffage au bois prélevé sur notre lot, orientation plein sud, fondation isolée au-delà des normes). Entre autres déboursés exceptionnels pour réaliser notre rêve de vivre le fjord du Saguenay dans toute sa naturalité, nous avons investi 50 000 \$ pour nous raccorder au réseau d'Hydro-Québec. Contrairement aux prétentions de l'initiateur, ce bâtiment nous sert de résidence principale et non de chalet (voir document PR5.2.1_annexeB2, pp. 37 et 41 où l'initiateur prétend que notre bâtiment est un chalet).

Je suis fier de dire que j'habite les rives immédiates du fjord du Saguenay depuis plus de 15 ans. Je pourrais vous en parler longuement, mais mes sentiments envers ce géant sont parfaitement résumés par la chronique de Mme Nicole Huybens, professeur en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi, parue dans le Quotidien du 9 décembre 2013¹. Je vous invite à lire et relire ce texte avant d'accorder quelque mérite que ce soit à la proposition de transport de l'initiateur, laquelle obligera le fjord à accepter une mutilation supplémentaire afin de respecter la loi du rendement maximum (20%) pour des investissements dans ce type de projet.

¹ <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/actualites/201312/09/01-4719108-je-suis-le-fjord.php>

Lorsque je prononce le mot Saguenay à des gens de l'extérieur de la région, ils pensent rivière et fjord avant tout, bien avant la ville. La ville de Saguenay elle-même s'enorgueillit dès qu'elle le peut d'avoir en son sein un élément naturel aussi exceptionnel en l'associant le plus souvent possible à ses campagnes de promotion. Par exemple, l'application mobile de Saguenay se nomme «Saguenay, une ville – un fjord». Ce genre d'appropriation par toute une communauté n'est pas anodin. Pour ma part, cela me confirme qu'il est du devoir de ma génération (je suis six fois grand-père) de s'assurer que les générations futures auront tout autant de fierté que nous à vivre et à habiter le fjord qui, rappelons-le, est le fjord de l'hémisphère nord qui est situé le plus au sud sur la planète. Ce fjord que l'on tente d'ailleurs de faire inscrire comme élément naturel sur la courte liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Paradoxalement, la MRC du fjord appuie cette demande pour l'UNESCO, mais appuie quand même le projet de construction d'une nouvelle infrastructure portuaire sur la rive nord du fjord du Saguenay. Cherchez l'erreur!

Depuis le 24 octobre 2013, date où la compagnie Ariane Phosphate nous a dévoilé son intention de demander au fjord de contribuer une fois de plus à l'improbable succès de son projet de développement économique, je ressens une vive inquiétude quant à la possibilité que j'aurai de pouvoir transmettre mon amour du fjord et de la nature à mes descendants et à leurs contemporains. J'attendais impatiemment le processus du BAPE pour pouvoir exprimer mon opposition à la construction d'une nouvelle infrastructure portuaire à l'Anse-à-Pelletier, dans le fjord du Saguenay. Il faut dire que les résidents de ce secteur ont déjà devant eux une telle infrastructure, le port de Grande-Anse, située sur la rive opposée de la rivière Saguenay. Qui plus est, ce port est loin d'être utilisé à sa juste capacité, de l'aveu même du directeur-général du port. Alors construire un autre port juste en face?!?

Le fjord du Saguenay a déjà donné deux ports de mer en eau profonde; en construire un troisième serait irrespectueux.

Donc j'attendais impatiemment de pouvoir m'exprimer sur la dimension infrastructure portuaire... et je devrai attendre encore puisque vous avez accepté de donner un mandat au BAPE pour un projet incomplet. En effet, même si elle est indissociable de la réalisation du projet dans son entièreté, toute la question du terminal maritime est complètement évacuée du processus d'examen des impacts environnementaux du projet d'Ariane Phosphate par le BAPE. Vous me permettrez de vous faire part de mon incompréhension. Même si légale, l'idée de séparer les projets en petits morceaux afin de mieux les faire avaler par la population m'apparaît immorale. Plus poli, un chroniqueur de la région a qualifié de «restrictions mentales» ces façons de faire, en prenant l'Initiateur en exemple². Je vous cite un extrait de cette chronique :

«Plus près de nous, le projet de la minière Ariane Phosphates (sic) au Lac à Paul sera soumis à l'examen du BAPE, mais seulement pour la portion de l'exploitation et du transport du minerai. Le projet de port de Sainte-Rose-du-Nord, pourtant totalement inféodé au projet minier, ne fera pas partie du même processus d'analyse. Bien sûr, le promoteur sera Port Saguenay, une entité juridiquement indépendante de la minière et la construction des ports est de juridiction fédérale, mais il s'agit d'une

² <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/opinions/chronique/201503/03/01-4849146-la-restriction-mentale.php>

infrastructure intimement liée à l'ouverture de la mine et au trajet routier décidé par Ariane Phosphates (sic) pour sortir le minéral.

Ce découpage des responsabilités entre le fédéral et le provincial, entre les promoteurs de l'extraction des ressources et les transporteurs, pose un problème fondamental. Si on veut réellement comprendre les impacts de certains projets sur l'environnement il faut les étudier dans leur ensemble (je souligne). En effet, dans une approche de cycle de vie, on doit considérer les impacts environnementaux, économiques et sociaux, de l'extraction des ressources jusqu'à leur consommation et la disposition des déchets tout au long de la chaîne de valeur. C'est ce qu'on préconise dans une approche de développement durable. Procéder autrement relève de la restriction mentale.» (Claude Villeneuve, professeur, Université du Québec à Chicoutimi)

En conséquence, je vous demande donc de suspendre le processus d'analyse en cours et de le redémarrer lorsque l'initiateur aura ajouté au processus les études d'impact qui concernent le terminal portuaire sur le fjord. Celui-ci comprend les silos d'entreposage, le convoyeur et le quai lui-même. Un projet d'une telle envergure mérite un processus irréprochable. Les exclusions demandées par l'initiateur (et que vous avez acceptées) ne permettent pas de qualifier ainsi le projet d'Ariane Phosphate.

Une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

J'ai tout de même lu attentivement l'ensemble de la documentation déposée sur le site du BAPE par l'initiateur. La somme d'information est considérable et, de plus, elle est grandement dispersée. Il aurait été de bonne pratique de demander à l'initiateur de simplifier le tout. À cet égard, je me permets de citer un commentaire daté du 23 octobre 2014 fait à Madame Marion Schnebelen (coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale, direction de la protection de la santé publique, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec) par M. Léon Larouche, médecin-conseil en santé environnementale : *«Suite au dépôt de la première mouture de l'étude d'impact en juin 2013, de nombreuses facettes du projet ont été modifiées... Ces modifications ont eu pour conséquences d'alourdir le processus d'analyse sur la recevabilité et parfois complexifier la recherche d'informations sur le projet en évolution. Ainsi, pour le bénéfice des personnes qui voudront consulter l'étude d'impact lors du processus d'analyse du projet par le BAPE, il pourrait être justifié de rassembler l'ensemble des informations à jour dans un seul et même document (je souligne)...*» (document PR6, lettre no 4). Je n'étais donc pas le seul à penser que cela aurait dû être fait avant le début du processus du BAPE.

Le même Dr. Larouche ajoute plus loin dans le même avis : *«Advenant que le projet de port ou de terminal maritime sur la rive nord du Saguenay soit refusé par les instances responsables, l'initiateur ne présente aucun scénario de rechange pour le transport du concentré d'apatite. Le scénario actuellement proposé est donc basé sur une prémisse initiale qui est incertaine».* Restriction mentale!

À ce sujet, j'aimerais spécifier que l'initiateur a déjà déclaré qu'il avait un plan de contingence dans ses cartons, i.e. un plan qu'il mettrait en œuvre durant la période où la mine serait en production sans que la construction du terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier ne soit terminée. Quel est ce plan ? Je n'ai pas réussi à le trouver dans l'abondante documentation.

Une stratégie de transport audacieuse et inédite (du moins au Québec).

Le transport de l'apatite de la mine du lac à Paul jusqu'au terminal maritime de l'Anse-à-Pelletier demeure, à mon point de vue, le talon d'Achille du projet sur le plan de la sécurité et une épine au pied au plan environnemental. J'aurai l'occasion d'élaborer plus en détail dans un éventuel mémoire, mais il faut se demander dès maintenant s'il est réaliste de croire que l'on pourra appliquer la stratégie prévue qui consiste à transporter sur une voie forestière multi-usage 3 millions de tonnes d'apatite par année à raison de 120 tonnes à la fois en empruntant une route forestière. Ceci signifie un ajout de 25 000 voyages de camion hors-norme par année sur une route forestière déjà empruntée par une kyrielle d'autres usagers, puisque située dans l'une des zones de villégiature les plus fréquentées au Québec. L'initiateur en fait mention dans l'un de ses documents, mais il minimise le transport forestier. La possibilité forestière annuelle du territoire empruntée par la route forestière est d'environ 350 000 m³ de bois (MFFP, comm. pers.). En camion hors norme (100 m³ par voyage), on parle d'environ 3 500 voyages par an, presque trois fois plus si on parle de camions qui doivent emprunter les routes régionales numérotées (40 m³ par voyage). Et comme on calcule 325 emplois par 100 000 m³ de bois, il est clair que cette récolte annuelle continuera de se faire, mine ou pas. Donc camions hors-norme de l'initiateur roulant entre 50 et 70 km/h, plus camions forestiers normaux roulant entre 70 et 90 km/h, plus villégiateurs roulant entre 70 et 120 km/h en même temps et en quantité sur la même route³ ! Bonjour le trouble.

Au plan environnemental, il faut souligner que la stratégie choisie par l'initiateur est couteuse sur le plan des émissions de gaz à effet de serre, que l'on parle de diésel ou de GNL comme source d'alimentation des tracteurs. De plus, il y aura une pollution sonore importante causée par l'emploi de cette stratégie. Au sud de la route 172, la quiétude des gens de l'Anse-à-Pelletier, du lac Neill et des résidents de l'ancien chemin de St-Félix de l'arrondissement de La Baie à Ville de Saguenay risque fort d'être perturbée par un ballet incessant de camions hors-norme (5 à l'heure aller seulement) et des équipements nécessaires pour entretenir le chemin. De plus, il ne faut pas circuler longtemps sur la L-200 pour réaliser que la topographie du terrain exigera l'utilisation des freins Jacobs pour éviter la surchauffe de freins fortement sollicités étant donné le dénivelé important de la route forestière sur les 30 derniers km. Rappelons que les derniers km sont au sud de la route 172, en zone habitée, et que la topographie est là aussi très accidentée. La lecture du document PR5.2.1_RQC-1_annexe1C portant sur l'impact sonore aux abords de la route 172 des activités de transport n'a pas réussi à me rassurer à cet égard.

Plus fondamentalement, il est important de souligner que tous les projets répertoriés au Québec qui ont à transporter de si grand volume de matériel sur une si grande distance (230 km) dans des conditions topographiques et climatiques aussi difficiles que celles rencontrées entre le lac à Paul et la vallée du Saguenay le font tous par chemin de fer (le fer à Sept-Îles et Port-Cartier, ilménite de fer à Havre-St-Pierre). À ma connaissance, le projet minier qui se rapproche le plus de la stratégie de l'initiateur est le projet de Mine Raglan au Nunavik où 30 000 tonnes de concentré de nickel sont transportées sur une centaine de km entre la mine et le port situé dans la baie Déception. Donc 100 fois moins de volume annuellement.

³ Oui, oui, je sais, la limite de vitesse sur les routes forestières est fixée à 70 km/h. Allez y voir en réalité !

Si les autorisations sont données pour qu'une telle stratégie de transport se mette en place sur une route forestière qui ne serait pas dédiée au seul transport de l'apatite, il est clair que nous nous embarquons dans une aventure qui fera morts et blessés. Je ne doute pas que l'initiateur va prendre toutes les précautions possibles, mais mon expérience personnelle et professionnelle sur ce type de route m'enseigne qu'il y aura nécessairement des mésaventures. Et je ne parle pas que de pare-brise cassés! Jusqu'où notre tolérance doit-elle aller comme société alors que l'on vient juste de déboursier plus de 1 milliard de dollars pour améliorer la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides, beaucoup pour des questions de sécurité routière et de réduction du nombre d'accidents? C'est une question qui méritera sûrement une longue discussion lors d'éventuelles audiences publiques.

Un autre point qui méritera discussion concerne le montant prévu pour les infrastructures de transport et de livraison au bateau. Dans son étude de faisabilité publiée le 24 octobre 2013, l'initiateur indique un coût d'investissement initial du projet de 1 214 millions \$ US, dont 232,2 millions \$ US pour le système de transport du concentré au port de l'Anse-à-Pelletier. Au 21 mars 2015, certaines choses ont changé : 1) le dollar canadien a baissé significativement face à la devise américaine; 2) le coût du terminal maritime à construire est estimé à environ 200 millions \$; 3) le tracé choisi par l'initiateur pour la partie de route allant de la route 172 jusqu'au terminal maritime va coûter au moins 25 millions \$ (document PR5.1_annexeB2, p. 39, tracé 5B). Ça ne laisse plus beaucoup de sous pour amener les 230 km de la route forestière reliant la mine à la route 172 au niveau exigé pour un tel type de transport. Il risque d'en manquer aussi pour acheter les 60 et quelques remorques pouvant transporter les 120 tonnes d'apatite prévues pour chacun des voyages, pour construire les installations sécuritaires qu'exige l'entreposage du GNL utilisé comme carburant par les tracteurs, etc., etc.

Cette réflexion toute simple sur les montants réservés au seul système de transport m'interpelle grandement quant à la possibilité qu'un tel projet puisse respecter les paramètres financiers présentés dans l'étude de faisabilité présentée par l'initiateur.

Une rentabilité questionnable.

L'apatite qui sera livrée au centre de transbordement de l'Anse-à-Pelletier est de même nature que celui qui sera extrait de la mine Arnaud à Sept-Îles, projet pour lequel votre gouvernement vient tout juste de délivrer un certificat d'autorisation malgré la recommandation négative du BAPE émise en février 2014. Pour justifier le refus du projet Mine Arnaud tel que soumis à l'époque, le BAPE avait soulevé plusieurs questions laissées sans réponse en matière de droits autochtones, d'environnement et de santé publique. Mais il avait aussi soulevé toute la question de la rentabilité à long terme du projet. En résumé, les coûts de production sont trop élevés pour être couverts par les revenus générés par la vente du produit sur le marché international. Et là, on parle d'un projet qui avait déjà un acheteur du produit, Yara International, pour la plus grande partie de sa production. Ce qui n'est manifestement pas le cas pour le projet de l'initiateur Ariane Phosphate.

Dans son rapport, le BAPE avait émis une recommandation de nature économique étant donné que le projet Mine Arnaud est détenu à 67% par Investissement Québec, ce qui en fait un projet privé porté avant tout par de l'argent public. Ce n'est pas le cas pour Ariane Phosphate. Pour l'instant du


moins. Il y a bien eu une prise de position de 2 millions \$ en septembre 2014 par le gouvernement du Québec, mais ça demeure marginal. La grande question : est-ce que ça le demeurera ?

L'histoire récente du financement de grands projets miniers comme celui de l'initiateur nous indique que la situation pourrait changer rapidement. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder le démarrage du projet Renard de Stornoway Diamonds au nord de Chibougamau. Sans intervention gouvernementale, le démarrage du projet aurait au minimum été retardé, sinon impossible à réaliser. On pourrait aussi parler du projet de cimenterie McInnis à Port-Daniel comme autre exemple récent. En somme, il se pourrait que ce ne soit qu'une question de temps avant que le gouvernement du Québec prenne une position financière plus importante dans le projet de l'initiateur. 230 km de route forestière à mettre à niveau, une toute nouvelle route dédiée sur terrains privés entre la route 172 et la rivière Saguenay ou un nouveau terminal maritime évalué à près de 200 millions de \$, les endroits du projet où les fonds publics seront sollicités ne manquent pas. On peut toujours faire l'autruche et se mettre la tête dans le sable en gobant bêtement les prétentions de l'initiateur à l'effet qu'Ariane Phosphate paiera toutes les infrastructures, la réalité veut que les pressions seront fortes pour que mes impôts et taxes soient requis pour démarrer le projet advenant l'obtention des certificats d'autorisation. Donc, vaut mieux prévenir que guérir et immédiatement donner un avis sur la rentabilité du projet. J'invite donc l'équipe du BAPE qui sera mise en place à imiter l'équipe qui s'est penchée sur le projet Mine Arnaud en donnant son avis sur la rentabilité du projet étant donné les conditions actuelles et prévues du marché du phosphate au niveau mondial. Ne pas le faire serait faire preuve, ici aussi, de restriction mentale.

Pour démarrer son analyse, j'invite le BAPE à lire le commentaire de Renaud Gignac de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) publié le 20 février 2014⁴. Je sais que le commentaire concerne le projet Mine Arnaud et qu'il provient d'un institut qui n'est pas reconnu pour ses positions néo-libérales. N'empêche que les questionnements concernant le réalisme de la prime au marché pour la roche phosphatée et les projections du prix du phosphate durant les 20 prochaines années sont intéressants. Ces informations sont tout aussi pertinentes pour le projet de l'initiateur Ariane Phosphate que pour le projet Mine Arnaud.

En conclusion.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus et pour bien d'autres que vous retrouverez dans différentes lettres de résidents de l'Anse-à-Pelletier qui vous ont été envoyées concernant le projet ci-nommé en objet, je vous demande 1) de suspendre le processus le temps que les informations sur le terminal portuaire soient incluses dans le cadre d'analyse, 2) puis de faire le nécessaire pour que le projet d'Ariane Phosphate, incluant le terminal maritime, fasse l'objet d'une audience publique.



Daniel Lord

St-Fulgence (Qc)
GOV 1S0

⁴ www.iris-recherche.qc.ca/blogue/le-projet-mine-arnaud-de-sept-iles-est-voue-a-lechec

Normandin, le 20 mars 2015

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay - Lac-Saint-Jean

Monsieur le Ministre,

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, la tenue d'une audience publique pour le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay - lac-Saint-Jean.

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean veille à la pérennité de la ressource en eau et de ses usages dans le bassin versant du lac Saint-Jean. Nous nous assurons que la ressource en eau soit prise en compte dans les projets de développement et nous souhaitons que des moyens soient mis en œuvre afin de limiter au maximum l'impact de ces projets sur la ressource en eau et ses usages.

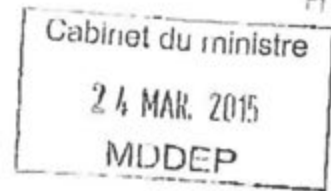
Pour ces raisons, l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est inquiet des impacts sur le milieu aquatique qui seront engendrés par le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay - lac-Saint-Jean.

Selon l'étude d'impact sur l'environnement, le projet entrainera la modification du régime hydrique de plusieurs bassins versants et du débit de certains cours d'eau. De plus, plusieurs composantes du projet menacent la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Ce projet engendrera également la perte de milieux humides et d'habitats pour le poisson.

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean souhaite par l'entremise d'une audience publique exprimer ses préoccupations et formuler des recommandations. L'audience publique donnera l'opportunité aux citoyens et organismes d'exprimer leur opinion et de s'informer face au projet. Celle-ci assurera l'application des principes du développement durable.

Veillez agréer, M. le Ministre l'expression de notre considération distinguée.

Aline Gagnon
Présidente
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean



20 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques relatives au projet du Lac à Paul au Saguenay Lac-Saint-Jean.

Préoccupations économiques et environnementales dans un contexte de changement des pratiques en agriculture et en agroalimentaire.

La raison de ma demande d'audience publique repose sur mon questionnement quant à la rentabilité économique de ce projet, à court et long terme, lorsque l'on entrevoit, dans le secteur agricole au niveau mondial, les changements importants et nécessaires que seront contraints d'adopter les pays suite à l'urgence d'intervenir sur le problème de la détérioration des sols et de la contamination des eaux. Malgré que l'industrie minière en arrive à des conclusions contraires, tout porte à croire que le cours mondial de la roche de phosphate, actuellement sous le seuil de rentabilité pour une production telle que celle des activités planifiées pour le Lac-à-Paul, restera très bas, autant parce que l'offre globale sur le marché sera amplement excédentaire, autant parce que les plus gros acheteurs exerceront de concert une pression à la baisse sur le prix.

Questionnement et inquiétudes

Instabilité et viabilité de la compagnie, le "safe jurisdictions":

La difficulté reconnue de trouver des investisseurs importants ajoute au doute sur la rentabilité du projet. Tous les indicateurs économiques prédisent que le cours FOB de la roche de phosphate sur le marché mondial, actuellement sous le seuil de rentabilité, restera très bas, et/ou poursuivra sa descente jusqu'à vers 2025 (Les évaluations ne tiennent pas suffisamment compte de l'importance des changements qui seront forcément pris dans les pratiques en agriculture et en agroalimentaire. Il semble n'y avoir qu'une voie permettant d'entrevoir la logique d'une telle exploitation, c'est par

l'intégration verticale, ie. la vente de ce projet à un important producteur d'engrais (ex. la cie Agrium). Cette hypothèse est d'ailleurs suggérée (déjà) par le Chef d'exploitation (*Ariane Chief Executive Officer Brian Kenny told Reuters News Service recently the company has signed several confidentiality agreements with potential partners and is open to selling the company.*) (1)

In spite of ominous forecasts about supply disruptions, 2014 has not been kind to investors in companies engaged in the development of North American phosphate projects. Companies have been hit hard even though they are developing phosphate rock projects that would seem to make them potential takeover targets for companies looking to secure a stable supply of the fertilizer ingredient in so-called safe jurisdictions in Canada and the U.S.

Ici, il faut traduire et comprendre le "so-called safe jurisdictions" qui soumettent les compagnies de ce secteurs industriels sous une réglementation souvent moins contraignante en comparaison de d'autres régions ou pays.

Question : Quelle est la qualité de la "norme phosphore" au Québec et au Canada, en comparaison des normes appliquées ailleurs, dans chaque pays européen et scandinaves par exemple? Peut-on avoir une vision comparative de ces pays sur la réglementation de l'utilisation des engrais fertilisants?

(1)

Vertical integration and protectionist measures

Vertical integration in producer countries has the unfortunate consequence of potentially further exacerbating existing trade restrictions. As the final product exported by producers moves up the value-added chain, so could states' policies, including restrictive practices.¹⁴³ This may have consequences for European industries (see Box for an example).¹⁴⁴ Another example of the potential effects of vertical integration is that the new mines in Saudi Arabia are likely to set their sights higher than selling rock to the EU directly and rather aim to be a possible source of fertilizer exports for the European farming sector.¹⁴⁵ Some countries and firms are already beginning to take steps to avoid the potentially detrimental consequences. The CEO of Boskalis, for example, highlights the importance of the exploration project in New Zealand for overcoming Morocco's price-setting power.

Box: A European Producer Under Pressure

Dutch firm Thermphos, the EU's sole producer of white phosphorus (a derivative of phosphate rock), was declared bankrupt on 21 November 2012. Thermphos attributed this to competition with a rival firm in Kazakhstan that sold white phosphorus on the EU market at a very low price. Thermphos lodged a complaint with the European Commission in December 2011, which initiated an anti-dumping proceeding. The definitive outcome of this procedure is due in March 2013, though it is unclear whether the action will be pursued. What this case illustrates is that a EU firm may suffer the consequences of actions by a (state-owned) phosphate rock producing company that also participates in the market for processed phosphorus products (vertical integration). The allegation of dumping indicates also the potentially significant impact that the policies of other states can have on the European phosphorus market.

Question : Dans l'hypothèse d'une telle transaction,

Comment être assurés que les contrats liant Ariane Phosphate au gouvernement seront respectés? (au Saguenay, le non- respect par Rio-Tinto-Alcan (RTA)des engagements pris par Alcan contre aide gouvernementale de 350M\$, avant la vente à RTA sur la modernisation de usine d'Arvida -avec l'AP 50, devenu par la suite l'AP 60- acréé un sérieux et inquiétant précédent. Dans les contrats secrets signés entre Ariane P. et Port Saguenay, et entre Ariane P. et d'autres partenaires, des clauses engageant la responsabilité financière de l'État?

Ponction dans le budget de l'État et retour d'investissement public :

Préoccupé par la dette et le déficit publics dans la mesure où les investissements publics semblent avoir peu d'impacts sur les recettes gouvernementales. Dans le cas présent, étant donné une attente de rentabilité à court terme inexistante, et à long terme peu probable, sauf une création d'emplois à visée "politique" – et nous pouvons facilement imaginer des activités économiques à impacts plus positifs sur les secteurs à valeur ajoutée - , que conclure quant à la l'ajout d'un deuxième port dans un contexte de sous utilisation de l'actuel existant, une nouvelle construction qui nécessitera une injection massive de capitaux publics, alors que les investisseurs importants se font toujours attendre. L'État pourra-t-il toucher les redevances qu'il est en droit de s'attendre, alors qu'elles sont liées à la rentabilité? De plus, les ententes secrètes ont-elles lié le gouvernement à garantir les emprunts de Ariane P. envers ses créanciers? Un tel projet n'ajoute-il pas à la détérioration des finances publiques?

Impact environnemental du phosphate dans les engrais, changement des pratiques en agriculture et en agroalimentaire :

Si les phosphates sont normalement présents et utiles à faible dose dans l'eau et les sols, leur excès est (avec celui des teneurs en nitrates) une des causes majeures de l'eutrophisation voire de dystrophisation de l'environnement.

Ils contribuent notamment aux problèmes de turbidité liés au verdissement des eaux (dont lors de blooms planctoniques) et aux phénomènes de zones marines mortes en aval des estuaires.

Transport du minerai et contamination des cours d'eau

La prolifération des cyanobactéries qui atteint des centaines de lacs et de rivières au Québec est un reflet alarmant de la détérioration de la qualité des eaux. La prolifération des algues bleues résulte entre autres d'un excès de phosphate dans l'eau. Comment Ariane P. peut-elle assurer la tenue de la poussière du minerai dans le transport de la roche entre le site d'extraction et les installations portuaires afin que cette poussière ne puisse contaminer les cours d'eau tout au long du parcours ?

Autre inquiétude sur le phosphore d'origine minérale et la contamination des sols

Les phosphates sont aussi source de « métaux-lourds », qui sont pour certains éventuellement radioactifs, car le phosphore d'origine minérale est souvent, dans les engrais, associé à des métaux toxiques (cadmium (jusqu'à $87 \text{ mg} \cdot \text{kg}^{-1}$ dans un engrais produit au Sénégal⁸, le chrome (Cr), le mercure (Hg) et le plomb (Pb), et à des éléments radioactifs, dont l'uranium (U).

Question :

Avec les finances publiques, devrait-on continuer à soutenir et augmenter l'offre du phosphate sur le marché mondial, un produit reconnu comme déterminant dans la pollution des eaux et des sols à travers l'agriculture ?

Questionnement sur la rentabilité à long terme sur un horizon dépassant 15 ans, suivant l'ajustement des pratiques agricoles mondiales aux besoins liés à la santé et à l'environnement entraînant une offre concurrentielle excédentaire dans un marché à la baisse

Changement prévisible dans les pratiques :

The use of phosphate fertilizer in the agricultural sector is an important cause of phosphate reaching surface waters. In addition, urban waste water contains large amounts of phosphate. The environmental dimension (problems linked to eutrophication by the use of industrial fertilizers with phosphate) is policy concern in Europe and around the world that is likely to remain on the agenda. Increased awareness about the negative effects of eutrophication may potentially reduce the use of phosphorus by promoting greater efficiency and recovery.

Risks and Opportunities in the Global Phosphate Rock Market, The Hague Centre for Strategic Studies, No 17 12 12

En postulant que doit exister un minimum de cohérence dans les objectifs poursuivis par les gouvernements successifs en regard aux missions que se donne l'État, la

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (Commission Pronovost, 2008), inscrit dans son rapport qu'il "se dégage donc (au niveau international) un fort consensus en faveur de la préservation du milieu physique" et qu'il faille gérer les ressources –eaux et sols- dans une perspective de durabilité.

Devant l'utilisation des engrais de synthèse principalement dans l'agriculture industrielle intensive, le rapport souligne l'exemplarité des pratiques de travail réduit des sols dans l'agriculture biologique. Partout dans le monde, les experts préconisent la réduction dans l'utilisation des engrais minéraux, une mesure à laquelle la Commission Pronovost souscrit, et suggère au gouvernement de lier son financement des programmes agricoles publics.

Le constat qui se dégage des rapports de l'ONU sur l'environnement a dépassé largement le stade des alarmes, et incite à des actions urgentes. Pas le plus rapidement possible. Maintenant! L'organisme adresse ses commentaires à tous ceux et celles qui se sentent concerné-es, au-delà des postes détenus. On y lit entre autres la dégradation des sols sous l'effet d'une utilisation non-durable, une diminution de la disponibilité en eau douce, et la contamination de cette dernière comme principal facteur environnemental responsable des maladies et des décès chez l'homme. L'agriculture intensive qui utilise des engrais solubles, des lisiers liquides, des herbicides et pesticides, constitue une source majeure de pollution de l'eau.

Justement, au Québec, l'un des grands avantages concurrentiels de l'agriculture est la disponibilité en eau douce. Tous s'entendent pour reconnaître qu'il est essentiel d'en préserver la qualité.

Le gouvernement québécois a donc mis en place diverses mesures réglementaires et législatives qui ont mené à des plans d'intervention sur la fertilisation en agriculture, et à des suivis assez méticuleux spécifiquement sur l'utilisation du phosphore. Mais la réponse des producteurs et la conclusion des experts affirment "qu'il reste encore des actions à mener...". D'ailleurs, un directeur de la Santé publique soulignait les problèmes de dégradation des sols et des cours d'eau, en milieu agricole, causé par la contamination croissante par les résidus de pesticides et les dérivés des engrais, dont le phosphore.

Le rapport Pronovost précise qu'il "faut réduire la quantité d'engrais organiques et minéraux", soulignant "la surfertilisation (60%) en phosphore et en potassium des surfaces cultivées" et "l'acidification (50%) des sols consécutive à l'utilisation d'engrais minéraux".

Tout porte à croire que les prévisions de croissance de la demande, qui engendrerait la croissance des prix, sont faussées par une évaluation qui sous-estime trop l'impact des contraintes environnementales et des changements de mentalité sociale des consommateurs qui exigeront des produits d'agriculture issus de pratiques saines.

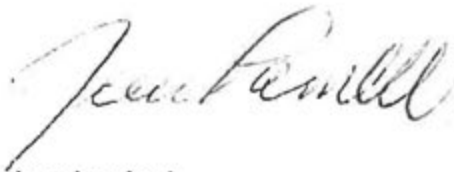
Lorsque l'on accorde toute son importance à cette dimension, que permet déjà d'anticiper les déclarations officielles d'organismes internationaux, et lorsque l'on considère le pouvoir d'achat coercitif des grands pays acheteurs qui jouent la concurrence des producteurs d'engrais, ou de pays producteurs qui pratiquent le "dumping",

nous sommes en droit de nous demander si une nouvelle mine d'extraction de roche de phosphate au Québec sera un jour rentable, et justifiera les investissements publics qui lui sont déjà consentis ou y seront engloutis.

Rien ne peut excuser, au XXI^e siècle, sous les constats environnementaux, la poursuite d'activités qui détériorent autant les milieux physiques.

J'aurais besoin de plusieurs pages de bibliographie pour citer les rapports d'expertise et de contre-expertise. Alors, utilisons simplement, chacun de nous dans nos fonctions respectives, le raisonnement qui s'impose, une réflexion qui commande une vision globale et à plus long terme, qui peut replacer les acteurs politiques et les agents de développement socio-économiques dans une perspective de développement vraiment durable.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ma requête,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Jean Lambert".

Jean Lambert

L'Anse-Saint-Jean

(Qc) GOV 1J0

Cabinet du ministre

19 MAR. 2015

MDDEP

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Projet d'aménagement et d'exploitation d'une mine d'apatite à ciel ouvert par l'entreprise Ariane Phosphate au Lac à Paul – Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

EURÊKO!, organisme communautaire à but non lucratif voué à l'action, la protection et la gestion environnementale, vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet d'aménagement et d'exploitation d'une mine d'apatite à ciel ouvert par l'entreprise Ariane Phosphate au Lac à Paul. Les principaux motifs qui justifient notre demande suivent.

Mentionnons d'entrée de jeu que nous ne nous opposons pas au projet. Notre demande vise plutôt à énoncer clairement les éléments qui font que nous demandons des audiences publiques. Ainsi, le projet pourra encore être bonifié, malgré tous les efforts faits en ce sens par le promoteur.

Le projet de cette mine d'apatite aura plusieurs impacts sociaux et environnementaux dont :

- Une fosse d'environ 2 300 m de longueur, 600 m de largeur et 450 m de profondeur modifiant de façon permanente plusieurs caractéristiques physiques dont le patron d'écoulement de l'eau souterraine et réduira la disponibilité de l'eau souterraine ;
- Une halde à stérile occupant la superficie de 5,4 km² (section 4.7.3.2) et amenant des quantités de sédiments et de contaminants au niveau de l'air et de l'eau ;
- La construction de la mine occasionnant la perte de 61,5 hectares d'habitats aquatiques, en d'autres termes la disparition de cours d'eau et de lacs (tableau 8-24) ;
- La mine perturbant de façon permanente les habitats des mammifères en fragmentant le territoire et repoussant par exemple encore plus au Nord les caribous forestiers qui descendaient jusqu'aux États-Unis avant l'arrivée des Européens¹ ;
- L'émission de nombreuses tonnes de gaz à effet de serre pendant l'exploitation par la consommation annuelle de 25 millions de litres de diesel (section 4.4.3) soit l'équivalent de 100 000 voitures (basé sur consommation d'une voiture à 10 litres/100 km à 25 000 km/an) ;

¹ <http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/Plan-retablissement2013-2023.pdf>

- Les impacts potentiels sur la santé publique en considérant notamment les contaminants dans l'eau, l'air et les sols engendrés entre autres par l'émission de particules fines, un déversement accidentel d'huiles ou par l'épandage de fondants en hiver (tableau 9-1) ;
- La viabilité économique étant également problématique car « les prix du phosphate continueront de reculer au cours des prochaines années, pour se situer à environ 70 \$ la tonne en 2025. Cette baisse continue s'explique notamment en raison d'une augmentation de la production mondiale qui proviendra surtout du Maroc et de la Chine, qui dominent le marché². »

Ces éléments nous préoccupent et nous voulons attirer l'attention du bureau d'audiences publiques afin qu'une attention particulière leur soit donnée.

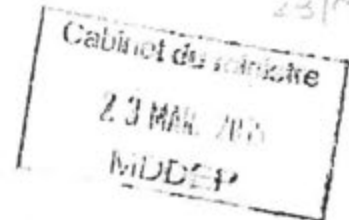
En conséquence, EURÉKOI demande que des audiences publiques aient lieu pour le projet d'aménagement et d'exploitation d'une mine d'apatite à ciel ouvert par l'entreprise Ariane Phosphate au Lac à Paul.



Simon Gagné
Directeur général adjoint

² <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/434599/feu-vert-a-mine-arnaud>

REFAIT
23/03/15



Gatineau, 19 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite au lac à Paul

Monsieur le ministre,

Par la présente, je vous demande de tenir des audiences publiques sur le projet de la compagnie Ariane phosphate qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter un gisement d'apatite situé au lac à Paul

Je suis attachée au merveilleux fjord du Saguenay, où j'ai passé mon enfance. Je suis présentement aux études à l'extérieur de la région, mais je compte revenir m'établir sur la terre de mes parents, à l'Anse à Pelletier. Mes parents sont tellement en amour avec leur paradis qu'ils ont acheté une grande superficie afin que leurs quatre enfants et six petits enfants puissent continuer de bénéficier de ce lieu enchanteur, quand ils auront grandi.

Je trouve que c'est une honte de transformer un lieu paradisiaque en zone industrielle. L'endroit est idéal pour faire du kayak et du voilier. Nous pratiquons ces deux sports, en plus de la baignade et le paddle surf. Plusieurs personnes de la ville qui ne résident pas dans le secteur peuvent profiter de ces activités en louant les équipements à Cap Jaseux. Des rampes de mise à l'eau existent à St-Fulgence et Ste Rose du Nord. De tels espaces sont nécessaires pour le bien-être des populations urbaines qui peuvent ainsi décompresser dans le calme. Il y a déjà un port juste en face, mais l'Anse à Pelletier reste un endroit calme, à préserver.

La compagnie Ariane Phosphate devait utiliser le port de grande Anse et une desserte ferroviaire a été construite pour ses besoins. Son étude de faisabilité présentait ce scénario. En cours de route, son plan a changé. Afin de maximiser les profits, un port a été envisagé sur la rive opposée au port existant. Comme le disait monsieur Parizeau dans un article du devoir, le jour où le gouvernement a consenti à investir pour des infrastructures pour le Plan Nord, il a ouvert la porte à n'importe quoi. Où s'en va-t-on si chaque compagnie minière décide de faire un port où bon lui semble. Les ports devraient

être décidés dans un plan et non au gré des besoins de chaque projet. Comme ce scénario de transport a été identifié tardivement, le port ne fait pas partie de la directive. La compagnie présente donc au BAPE un projet incomplet qui ne compte pas les impacts de la création d'un nouveau port. Il va de soi que si la compagnie veut faire une route sur des terres privées, ce qui n'est d'ailleurs pas approuvé, elle veut installer un port au bout, sinon à quoi bon la route. Donc le port sera une conséquence importante à la route qu'elle souhaite construire.

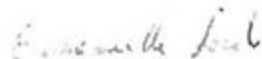
Je demande donc monsieur le ministre que vous teniez des audiences publiques qui, je l'espère, analyseront cette situation qui causerait des dommages importants au milieu humain et au milieu marin.

Les conséquences sur les gens qui ont choisi d'habiter ce secteur pour sa tranquillité et qui ne souhaitent pas subir la pollution de l'air, la pollution sonore et la pollution visuelle de cette entreprise doivent être documentées.

Les conséquences sur le milieu marin, la remise en suspension de substances toxiques, la proximité du parc marin qu'on se doit de protéger doivent être documentées également.

Tous ces éléments et bien d'autres dans ce scénario de transport élaboré à la hâte afin de répondre aux besoins pressants d'une entreprise méritent des études plus approfondies. L'apatite est là et ne périra pas. Prenons le temps de planifier l'exploitation de nos ressources dans une philosophie de développement durable. Nous le devons aux générations futures pour qui nous devons protéger la nature et garder intact le magnifique fjord du Saguenay, unique en Amérique.

Bien à vous,



Emmanuelle Lord

AR emc U
23/03/15

Cabinet du ministre
23 MAR. 2015
MDDEP

Saguenay, le 19 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite au lac à Paul

Monsieur le ministre,

Nous sommes propriétaires d'un chalet sur les monts Valin. Comme plusieurs usagers des
monts Valin, nous sommes très préoccupés par la possibilité que la compagnie Ariane
phosphate soit autorisée à transporter son minerai par cette route. Nous trouvons impensable de
circuler entre ces camions hors normes. Le volume de camions sera de six fois plus qu'au
meilleur temps de l'exploitation forestière.

Les monts Valin sont un immense terrain de jeu où on dénombre 50,000 passages de véhicules
légers. Les loisirs sont nécessaires et font partie d'une vie équilibrée. Cependant, il serait
impérieux de penser à la sécurité de tous les gens qui fréquentent les monts Valin. La
compagnie elle-même parle d'un risque accru d'accidents, dans toutes les étapes de ses
rapports. Combien de morts y aura-t-il? On a fait une autoroute dans le parc pour éviter des
morts, alors comment peut-on sérieusement envisager un scénario de transport qui met en
danger la vie de milliers d'usagers?

Il paraît que les camions ne circuleront pas la fin de semaine. Permettez-moi d'en douter. De
toute façon, comme plusieurs des usagers, nous sommes retraités et nous ne voyageons pas la
fin de semaine, mais bien durant la semaine.

De plus l'augmentation des nuisances comme le bruit et les poussières vont grandement
diminuer la qualité de vie de tous les utilisateurs et en particulier celle des chalets situés à
proximité de la route. Nous demandons à ce qu'une autre solution soit étudiée. Ce n'est pas
faire du développement durable que de ne présenter qu'un choix. Surtout quand le scénario
aboutit à un endroit où aucun port n'est approuvé, ni même souhaitable. Il est totalement
illogique d'étudier un scénario incomplet.

Nous espérons donc monsieur le ministre, que vous accepterez de tenir des audiences publiques
pour ce projet, afin que tous puissent s'exprimer et manifester leurs inquiétudes.

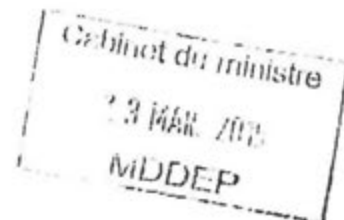
Salutations distinguées,

Hélène Dufour et Germain Gagnon
Chicoutimi, QC,

AREMOLI
23/03/15

Saint-Fulgence, le 18 mars 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique – Projet d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Bonjour monsieur le Ministre.

Par la présente, je vous demande la tenue d'audiences publiques pour le projet ci-haut mentionné et je désire vous soumettre mes questionnements et préoccupations.

Au niveau personnel

Native de Chicoutimi, je demeure depuis 10 ans à Saint-Fulgence dans le secteur de l'Anse-à-Pelletier où mon conjoint et moi avons bâti ensemble une maison écologique. Nous y avons mis tout notre temps et notre cœur. Nous avons fait ce choix de valeurs et de mode de vie de nous installer en pleine forêt pour vivre en communion avec la nature et ses habitants (animaux, végétaux et humains), au sein d'une communauté rurale (environ 100 résidents permanents) vivante, créative et diversifiée. Le tout, à 20 minutes en voiture des centres urbains! Le meilleur des deux mondes selon nous! Et puis, j'ai donné naissance il y a trois mois à notre fille. Nous espérons lui offrir un milieu de croissance paisible, à l'abri des principales sources de pollution (sonore, atmosphérique, électromagnétique, visuelle, etc), où elle pourra s'épanouir au grand air selon des valeurs de respect de l'environnement.

Alors qu'elle ne fut pas notre (mauvaise) surprise d'apprendre qu'Arianne Phosphate voulait devenir notre voisin! Nous nous inquiétons bien sûr pour notre **qualité de vie** : qui voudrait d'un port industriel à côté de chez lui quand il a fait le choix de vivre isolé et selon des valeurs écologiques? Nous nous inquiétons aussi pour notre santé et celle de notre enfant (**qualité de l'air** - problèmes respiratoires -, **qualité de l'eau** - proximité d'une plage communautaire très fréquentée -, **pollutions sonores et visuelles**, etc). Nous avons également des inquiétudes à propos de la **valeur de revente** de notre maison, dans un secteur où notre richesse et notre principal atout sont la quiétude exceptionnelle des lieux et la beauté magistrale du fjord du Saguenay.

Au niveau collectif

Je me questionne, outre les questions des juridictions fédérales et provinciales, sur la motivation de la Compagnie Ariane Phosphate de présenter son projet de mine avec un **scénario de transport incomplet** (se rendant jusqu'à la route 172 et non jusqu'au Saguenay), la partie omise du trajet étant celle qui est actuellement conflictuelle avec les résidents du secteur et qui ne rencontre pas le critère d'**acceptabilité sociale** requis. Comme résidente de l'Anse-à-Pelletier, je m'inquiète d'être mise éventuellement devant le fait accompli, si la mine devait recevoir l'autorisation du Ministère d'opérer.

Je me questionne également sur la pertinence de dépenser des fonds publics (Port Saguenay) pour construire et entretenir un port de mer dans un milieu forestier et marin exceptionnel, alors qu'il existe un port du même genre sur la rive sud du Saguenay (Grande Anse), construit récemment aux frais des contribuables et actuellement sous-utilisé par la seule compagnie qui y tient des activités. Cette proposition n'est pas un exemple selon moi de **développement durable et concerté** au plan régional et sociétal. Est-ce que le développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean doit passer par la construction d'un nouveau port avec de l'argent public à chaque fois qu'un nouveau projet privé voit le jour?

Est-ce à ce prix que Ariane Phosphate pourra augmenter sa marge de profit et devenir plus attrayante pour les investisseurs (raison donnée publiquement par l'entreprise pour justifier la construction d'un nouveau port et l'abandon du scénario de transport vers Grande-Anse) et que nous pourrions espérer obtenir des emplois pour nos citoyens?

Est-ce au prix également de détruire des espaces encore vierges, les **habitats forestiers et marins de centaines d'espèces vivantes** qui elles, ne peuvent prendre la plume pour vous écrire et se faire entendre. Y aura-t-il encore pour les générations futures des endroits où l'on peut vivre autrement, où l'on peut faire des choix de vie différents pour nous-mêmes et nos enfants? Y aura-t-il encore une possibilité de réelle diversité?

M. le Ministre, je ne suis pas contre le développement de ma région et je sais ce qu'une grande entreprise peut amener de dynamisme dans un milieu et de sécurité financière dans les familles. Je crois que les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont besoin d'un projet comme celui d'Ariane Phosphate dans le contexte économique actuel. Mais je crois aussi que l'ont pourraient payer moins cher collectivement ces emplois tant convoités et que le « gros bon sens » serait de faire passer le minerai par les infrastructures portuaires déjà existantes et disponibles à Grande-Anse, évitant ainsi des frais à la population et permettant de préserver notre plus grande richesse collective pour aujourd'hui et pour demain: le fjord du Saguenay et les forêts qui le bordent.

Au niveau du cœur

En terminant, j'aimerais vous nommer que, par mes convictions personnelles et par mon métier, je crois fondamentalement en l'être humain comme en toutes formes de vie, à l'intention positive de chaque Être de s'exprimer, de survivre et de vouloir le mieux pour ses enfants. Je crois que chacun est porteur d'un pouvoir immense de vie, de croissance et d'évolution. Cela dit, nous n'avons pas tous le même point de vue sur cette réalité. J'aimerais pourtant, et vous serez d'accord avec moi, que nos actions comme société, si elles doivent obligatoirement passer par l'exploitation des ressources qui nous sont données, que ces actions soient empreintes du plus grand souci de **protection de notre environnement**. Car cet environnement (**forêts, rivières, animaux, air, terre, eau**) qui nous accueille et nous porte, nous n'existerions pas sans lui.

Les autochtones du Québec et tous les peuples primordiaux, avaient ce Respect. Leur conception du monde les plaçait en continuité identitaire avec l'environnement, et non séparé de lui comme les sociétés contemporaines le conçoivent. Ce qu'ils considéraient comme leur territoire, leur maison, ils n'en étaient jamais vraiment propriétaires, mais plutôt les gardiens. Ils considéraient que tout cela leur avait été prêté et qu'ils avaient le devoir de le préserver pour le transmettre intact aux futures générations. « Nous sommes le Père et la Mère de tout ce qui Est, et tout ce qui Est est notre Père et notre Mère. »

Prenez quelques minutes s'il-vous-plaît, M. le Ministre, dans votre bureau en ville, pour sentir cela. Fermez les yeux. Imaginez-vous être en pleine forêt. Avec les arbres sans feuille du mois de mars, la neige tellement blanche et lumineuse sous le soleil de plus en plus fort du printemps. Le silence. Comme un chuchotement. À peine dérangé par le cri des mésanges qui commencent à faire leurs nids. L'espace autour. Les bras qui s'ouvrent et se lèvent dans une grande respiration. L'air frais dans vos narines qui est déjà plus humide que celui glacial et sec de février. Devant vous, les lignes immenses de la montagne sur l'horizon. Le bleu. Le gris. Et cette masse d'eau profonde et lente qui marche vers le fleuve. Saguenay. Comme une entité vivante. Puissante et imperturbable. Vous êtes là. Vous regardez autour et vous êtes chez vous sur ce territoire à perte de vue. Vous vous sentez le maître du monde... tout en étant si petit et redevable. Plénitude et responsabilité. Et le vent se lève et fait danser les arbres...

Ça vous fait sourire?! Allez-y! Sincèrement. Fermez les yeux! Vous verrez, ça ouvre une autre dimension. N'est-ce pas ÇA, profondément, être Humain? Et c'est ÇA qu'il faut à tout prix préserver M. le Ministre: **notre humanité**. Je vous mets au défi de vivre ÇA à côté d'un port industriel!

Merci d'avoir pris le temps de me lire.
Cordialement.

Thérèse Bélisle

Résidente permanente de l'Anse-à-Pelletier, municipalité de Saint-Fulgence

contact: 514-351-1111, 514-351-1111



Le 17 mars 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifrice Marie-Guyart – 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de mine d'apatite au Lac-à-Paul – Ariane Phosphate

Monsieur le Ministre,

Le projet minier cité ci-dessus ainsi que ses infrastructures de support touchent directement et intégralement les nitassinans (territoires ancestraux) des communautés innues de Pessamit, Mashteuiatsh et Essipit.

Bien que ce projet puisse ouvrir la porte à certaines retombées économiques en matière de contrats et d'emplois pour les membres de nos communautés respectives, nous avons toujours des préoccupations à l'égard des impacts environnementaux et sociaux de ce dernier.

Nous vous avons déjà fait part directement, ou par l'intermédiaire du secteur concerné de votre ministère, de certaines préoccupations concernant l'étude d'impacts réalisée par le promoteur. D'une part, cette étude est quasi muette sur les droits, usages et pratiques des membres de la Première Nation de Pessamit dont le territoire ancestral est grandement touché par ce projet.

D'autre part, nous considérons que certains ajustements et accommodements demandés par la Première Nation de Mashteuiatsh, notamment en matière de tracé des chemins pour le transport du minerai, n'ont pu être convenus avec le promoteur, compte tenu de l'annonce de la recevabilité de cette étude d'impact et de son envoi en phase d'information et de consultation du public.

Troisièmement, le retrait relativement récent par le promoteur des infrastructures maritimes et de transbordement du minerai qui se trouvent complètement dans le nitassinan de la Première Nation des Innus Essipit, est venu perturber nos relations avec le promoteur et créer une nouvelle source d'incertitude.

Comme ce projet comporte des impacts sur nos droits ancestraux, sur innu-aitun - nos pratiques traditionnelles - sur le milieu en général et sur le caribou forestier, un symbole identitaire et culturel fort pour les Innus, **nous vous demandons conjointement et formellement de tenir des audiences publiques sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac-à-Paul.**

De plus, dans le cadre des négociations territoriales globales auxquelles nos Premières Nations sont associées, ou l'ont déjà été, nous avons convenu avec votre gouvernement d'un canevas de consultation formel pour le secteur de l'évaluation environnementale. Ainsi, de manière concomitante au déroulement du processus d'audience, **nous désirons convenir avec votre ministère d'une approche formelle pour mettre en œuvre les étapes du canevas pertinentes à l'état d'avancement du processus d'évaluation environnementale.** Plus précisément, il s'agit des étapes de l'analyse environnementale qui nous permettra d'échanger sur nos préoccupations et d'identifier les mesures d'accommodement pertinentes, et celle de la prise de décision et de la rétro-information.

À l'égard de cette deuxième demande, vos responsables pourront contacter les personnes suivantes de nos organisations respectives :

Pour Pessamit, M. Jean-Marie (Jack) Picard, conseiller spécial aux négociations et aux ressources du territoire, 418 567-8488, jackpicard50@icloud.com.

Pour Mashteuiatsh, M. Carl Cleary, secrétaire aux affaires gouvernementales et stratégiques, 418 275-5386, carl.cleary@mashteuiatsh.ca.

Pour Essipit, M. Marc St-Onge, coordonnateur aux négociations et consultations, 418 233-2509, mstonge@essipit.com.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



René Simon,
chef de Pessamit



Gilbert Dominique,
chef de Mashteuiatsh



Martin Dufour,
chef d'Essipit

RS/GD/MD/MSTO/mr

AR email
20/03/15.

Cabinet du ministre
20 MAR. 2015
MDDEP

Chicoutimi, 16 mars 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements
Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique – Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur le Ministre,

Je vous écris en vue de faire une demande de tenir une audience publique au sujet du projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Je me sens interpellé à réagir au projet d'une mine d'apatite à ciel ouvert au Lac à Paul parce que je suis un citoyen du Québec et je suis propriétaire d'une résidence à l'Anse à Pelletier, un endroit qui pourrait être affecté éventuellement par l'implantation de cette mine à plus de 200 kilomètres au nord.

Je me questionne sur deux plans:

L'efficacité économique du transport de l'apatite de ce projet.

L'autorisation de l'exploitation de la mine d'apatite Arnaud à Sept-Îles vient tout juste d'être accordée. Cette mine, située juste à côté du site de transbordement sur le fleuve St-Laurent, évite les frais importants de transport qui sont par contre inévitables dans le projet du Lac à Paul. Pour justifier la rentabilité de son projet, la compagnie Ariane Phosphate base ses données sur un prix de \$180.00 la tonne alors que *"la Banque mondiale prévoit que les prix du phosphate continueront de reculer au cours des prochaines années, pour se situer à environ 70 \$ la tonne en 2025. Cette baisse continue s'explique notamment en raison d'une augmentation de la production mondiale qui proviendra surtout du Maroc et de la Chine, qui dominent le marché."* *Le Devoir* 14 mars 2015.

Le projet de la mine Arnaud, même avec tous ces avantages de transport nécessite l'injection de plus de 750 millions dollars des fonds des contribuables et il reste encore une grande inquiétude économique sur la rentabilité de ce projet (BAPE). Comment est-ce possible de justifier le développement d'une deuxième mine (Ariane Phosphate) dans le même secteur pour laquelle les risques de rentabilité sont encore plus importants et que la demande sur le marché est pratiquement inexistante?

Au plan environnemental, est-ce que les impacts de la pollution produite par le transport de l'apatite par camion sur une très longue distance pendant une période de plus de 25 ans ont été bien analysés?

Dans la société d'aujourd'hui les impacts environnementaux sont impossibles à contourner. Si on observe tout ce qui se passe dans l'industrie forestière de notre région, ne serait-il pas prudent de

prévoir maintenant les impacts néfastes pour l'environnement et d'avoir la collaboration de toutes les populations sur une longue période (100-200 ans)? Est-ce qu'on veut que notre région devienne une honte pour notre société et un problème presque impossible à régler pour les futures générations, tout comme les sables bitumineux en Alberta? Dans le Quotidien le 13 mars 2015 le professeur Luc Bouthiller est cité en parlant des enjeux pour l'industrie du bois mais ses propos sont aussi valides pour le développement en général au nord du Québec. *"Un... aspect qui est un frein pour l'approvisionnement est l'état du transport ferroviaire. C'est un enjeu primordial"*. Ne devrait-on pas penser aujourd'hui aux infrastructures qui vont assurer la longévité de l'exploitation de nos ressources éloignées (bois, minéraux etc.) par un réseau de transport (chemin de fer) bien exécuté pour assurer un minimum d'impact sur l'environnement (Forestville)? Il y aura sûrement d'autres projets d'exploitation de ressources dans la région. Ne serait-il pas mieux d'avoir un plan global efficace économiquement qui encouragera le développement durable et respectera l'environnement sur un longue période?

Voici les raisons qui m'amènent à demander une audience publique. J'espère que vous prendrez en considération mes questions.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Ellis', written in a cursive style.

David Ellis

Chicoutimi Québec

AR email
19/03/15

Saint-Fulgence, le 16 mars 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique – Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur le Ministre,

Je vous demande une audience publique concernant le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul qui se situe au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je suis une mère de famille de trois jeunes enfants âgés entre 3 ans et deux mois, une enseignante au secondaire en univers social et une citoyenne de la municipalité de Saint-Fulgence du secteur de l'Anse-Pelletier. En juillet 2014, mon mari et moi avons fait l'acquisition d'une maison sur le bord du Saguenay qui se situe non loin du site retenu par Arianne Phosphate pour son quai de transbordement. Par ailleurs notre promesse d'achat fut signée le 30 août 2013, à peine quelques mois avant que nous l'apprenions dans les médias, le 24 octobre 2013 plus précisément.

Nul besoin de vous dire que cette nouvelle fut un choc et m'a profondément affectée psychologiquement. J'ai dû vivre une grossesse élevée en stress et il est reconnu par des études scientifiques que l'exposition du fœtus à un niveau de stress élevé peut nuire à son développement. Ce scénario de transport est venu anéantir mes projets d'avenir pour ma famille. Je souhaitais pour mes enfants qu'ils grandissent dans un endroit loin des infrastructures industrielles et des bruits qui englobent la vie urbaine. De plus, non seulement je voulais inculquer à mes enfants qu'il est encore possible en 2015 de vivre dans un milieu naturel, je m'inquiète maintenant très sérieusement de la santé de ces derniers. Effectivement, je crains fort que l'air pur que je recherche tant sera contaminé par la poussière fine qui pourrait à long terme leur causer des problèmes respiratoires tels que l'asthme. Aussi, je suis inquiète d'une contamination de notre approvisionnement en eau potable, situé à quelques mètres de la Rivière Pelletier, en aval du site de nettoyage des camions.

Je suis tout à fait consciente que le mandat du BAPE est uniquement d'analyser la mine et le trajet routier. Cependant, je trouve illogique que la construction d'un port industriel et de silos soient exclus de cette étude, car ils sont à mon avis étroitement liés. Le but de ce tracé par camion n'est-il pas ultimement de sortir le minerai via un port? De plus, Je ne comprends pas

pourquoi la minière ne cherche pas d'autres scénarios de transport alternatifs afin de protéger ce joyau qu'est le fjord.

Je me questionne également sur les valeurs que nous désirons enseigner à nos enfants. Selon les savoirs-être et les savoirs-faires que j'enseigne et qui se retrouvent dans le programme de formation du Québec en univers social, il est primordial que nous développons notre économie de façon responsable et durable et ce, en prenant en considération tous les éléments sociaux et environnementaux afin de prendre la décision la plus éclairée possible. Ce principe est la base même de l'objectif général enseigné dans le programme de formation québécois dans le domaine de l'univers social. Hors, l'entêtement des dirigeants d'Arianne Phosphate que ce projet demeure 100% saguenéen, et que pour ce faire il doit y avoir absolument un autre port industriel sur la rivière Saguenay, ne reflète en rien les valeurs d'éducation à la citoyenneté axées sur les principes de développement durable qui sont enseignées dans les écoles du Québec. Les minières qui voient le jour au Québec ne devraient-elles pas être l'exemple des savoirs enseignés aux générations futures? Sinon, à quoi bon de continuer si nous ne mettons pas en pratique ce qui est enseigné?

Pour terminer, pourquoi tant de presse à développer ce projet? Pourquoi vouloir à tout prix développer une route de transport qui mène sur la rive nord du Saguenay, soit presque juste en face du port de Grande Anse? Est-il vraiment d'une nécessité absolue de faire une nouvelle cicatrice dans le fjord pour ce projet minier? N'existent-ils pas d'autres scénarios de transport faisables? Est-ce que les dirigeants d'Arianne Phosphate ont réellement étudié avec sérieux tous les scénarios de transport possibles? Pour ma part, j'ai de la difficulté à accepter qu'il est impossible pour les dirigeants d'Arianne Phosphate de trouver une autre alternative pour leur scénario de transport. Détruire l'entrée du fjord dans le seul but de réduire leurs coûts de production dépasse l'entendement et accepter ce scénario de transport serait à mon avis de commettre l'irréparable.

En vous remerciant l'attention que vous porterez à cette demande d'audience, veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Emmanuelle Gilbert

...tier

AREmail
20/03/15

16 mars 2015



REQUÊTE

PROJET DE MINE D'APATITE DU LAC À PAUL

ANALYSE COMPARATIVE PRÉLÉMINAIRE DE VARIANTE DE TRACÉ
SECTEUR DE ST-FULGENCE

Je suis un résident du Lac Laurent à Saint-fulgence. L'un des tracés proposés retenu comme l'un des préférables, passerait sur mon lot forestier de même que près de ma résidence permanente. En tant que propriétaire affecté par ce tracé je voudrais avoir des audiences publiques afin de pouvoir signifier mes préoccupations.

Je vous fait parvenir différentes préoccupations et commentaires concernant les variantes de tracé pour le projet d'Ariane phosphate dans le secteur de St-Fulgence. Les principaux commentaires touchent le projet du tracé 2 qui est suivant le document le site le moins coûteux à réaliser et l'un des tracés préférables(page 43).

Le début du chemin à partir de la route de la ZEC Martin Valin traverse à 600 mètres au sud un chemin de villégiature concentrée du secteur du lac Harvey. Il est entretenu et ouvert à l'aide de la contribution de 30 résidents et ce dernier d'une longueur de 6 kilomètres n'est pas considéré comme un chemin forestier. Pour la municipalité, il est considéré comme un chemin sous la responsabilité des villégiateurs (entente avec la municipalité, comme chemin de tolérance). En croisant cette route par la construction d'un nouveau tracé on augmente les risques au niveau de la circulation routière.

Le tracé passe près d'un site de villégiature concentrée(petit lac des Iles) de même qu'au sud-est d'une autre zone de villégiature concentrée d'importance (Lac Laurent 35 résidents) ce qui occasionnerait des problèmes à différents niveaux (poussière, bruit etc.).

Concernant le milieu faunique, on tient compte des héronnières ou aucune intervention n'est permise dans les 400 mètres selon certaines périodes, rivières à saumons où aucune intervention dans les 60 mètres en bordure de la rivière, le caribou forestier où on ne peut construire aucune route principale à moins de un kilomètre de la zone du massif de protection.

Lorsque l'on passe un chemin industriel qui sera utilisé 365 jours par année, 24 heures par jour et avec un transport aux 8 minutes, on a de la difficulté à mettre des normes précises concernant les 60 résidents des lac de villégiature concentrée, où une multitude de gens fréquentent ces milieux afin d'avoir une certaine quiétude par rapport aux zones urbaines et industrielles.

On peut noter que le deuxième segment qui passe juste au sud d'une érablière se situe à l'intérieur d'une plantation d'épinettes blanches d'une vingtaine d'années. Au niveau faunique, celle-ci servira dans un futur rapproché à l'implantation d'un habitat très intéressant pour le cerf de Virginie qui fréquente de plus en plus cette zone. Ce secteur est composé en grande partie de peuplements mélangés propices à l'aménagement de cette espèce comme le cèdre, l'érable, le bouleau jaune et le bouleau blanc. Le tracé proposé est situé à l'intérieur de cette zone qui éloignera certaines espèces au détriment des propriétaires privés de ce territoire.

Sur les lots 61 et 62, une érablière privée est en opération depuis plus de 15 ans et son propriétaire aménage son territoire sur une approche de multi-ressources avec comme point d'intérêt le versant sud d'une montagne on l'on peut admirer la rivière Saguenay sur une très grande distance.

De ce point de vue, on voit très bien le lac Joseph ainsi que la zone du site d'entreposage qui affectera la qualité du point d'observation. Il est à remarquer que cette zone n'est pas habitée mais elle est utilisée par plusieurs résidents de ce territoire pour la cueillette (bois, érable, champignons sauvages et originaux), pour le loisir (raquettes, ski de fond, motoneige), pour de l'observation et de la marche autant l'hiver que l'été par l'utilisation de nombreux sentiers dans ce territoire.

Le projet de tracé passe juste au pied de la montagne où se trouve de beaux peuplements d'intérêt phytosociologique composés d'érables et de bouleaux jaunes. En plus des 34 mètres de déboisement du projet de chemin, les impacts de poussière que celui-ci occasionnera affectera une zone tampon importante en bordure de ce dernier. Il est à remarquer qu'à la traversée de la route locale du lac Laurent à 30 mètres du tracé proposé, il y a une résidence permanente de construite depuis près de deux ans qui sera grandement affectée.

Par après, le tracé se dirige vers la route 172 puis vers le site d'entreposage situé au sud du lac Joseph. Cette zone est d'après la topographie située sur un plateau, ce qui occasionnera plus d'impacts négatifs au niveau des aires visuelles et du paysage de ce secteur par rapport à d'autres propositions de tracés.

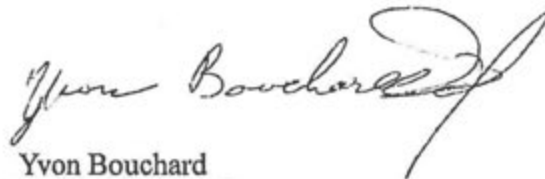
Afin d'avoir une vision plus large de ce projet économique important pour notre région, nous devrions peut-être regarder ce dernier dans un esprit plus global afin d'utiliser cet argent dont nous investirons une partie à l'aide de subventions provenant de nos taxes.

On parle de plus en plus d'un nouveau pont sur la rivière Saguenay. Ce nouveau pont pourrait-il être situé stratégiquement afin d'aider le développement économique de notre région en permettant le passage de Ariane Phosphate vers les ports en eau profonde de Grande-Anse ou de La Baie. Le tracé pourrait-il être étudié afin de le raccourcir significativement, ce qui améliorerait le rejet des gaz à effet de serre.

Pourrait-il passé au sud-ouest du parc des monts Valin pour le sortir vers le canton Tremblay et utiliser un futur pont, ce qui pourrait permettre une économie énorme en coût de transport à long terme ainsi qu'une économie de près de deux cents millions pour construire ce dernier et développer d'autres accès.

Nos routes se dégradent de plus en plus, on devrait peut-être améliorer notre transport ferroviaire afin d'avoir une vision à long terme. Si il y a 40 ans au lieu d'essayer d'avoir un accès routier dans le secteur des monts Otish vers Chibougamau, on avait pris la position de monter une voie ferroviaire qui aurait débouché au nord-est du lac St-Jean on aurait pu développer le secteur minier plus facilement avec des ports en eau profonde disponibles autre que ceux de la cote-nord. Pourrait-on penser que la 3ième voie ferroviaire sur la côte nord pourrait se située au nord du lac St-Jean.

En espérant que ces commentaires pourront servir dans votre démarche afin de pouvoir minimiser le plus possible les impacts environnementaux concernant l'utilisation du territoire à des fins industrielles pour le bien être de nos générations futures.



Yvon Bouchard
Résident du Lac Laurent
et propriétaire de lot privé.

St-Fulgence
G0V1S0

AR email
19/03/15.



Jonquière, le 16 mars 2015

Cabinet du ministre
Ministre du développement durable et de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart 30^{ème} étage
675, boul. René-Lévesques est
QUEBEC (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre

Je suis un villégiateur et nous avons un chalet sur les Monts-Valin au kilomètre 21 sur la L-201 sur la route principale.

Mon chalet est situé sur le Lac Huard et je suis à moins de 100 pieds de la route principale.

J'ai un havre de paix que j'ai acheté il y a 20 ans pour relaxer et aller décompresser de la ville et faire le vide et lorsque ma retraite arriverait et ce qui est le cas de pouvoir y aller le plus souvent possible.

Concernant le projet d'Ariane Phosphate, je suis très préoccupé pour les raisons suivantes et j'estime que mes rêves deviennent un cauchemar pour les raisons suivantes.

Le bruit extrême des camions qui vont passer à grande vitesse (je vous explique pourquoi), car je suis situé entre deux côtes, donc les camions n'ont pas le choix de se donner un élan pour remonter la côte et quand les camions descendent ça va très vite ou ils font fonctionner leur frein (jacob) qui est assez bruyant.

La poussière qui va générer ces transports jour et nuit. La pollution par le gaz que ces camions vont évacuer dans l'air.

Le danger de rencontrer ces camions sur la route avec la poussière extrême. On risque de perdre la route.

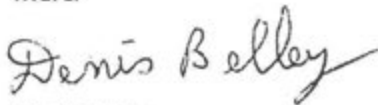
Mon chalet était un moyen de relaxer, le jour sur le lac en canot ou en pédalo ou notre chaloupe ce n'est pas l'idéale. Le soir quand tu veux relaxer au feu et que tu entends toujours ces camions qui vont passer au 11 minutes jour et nuit. On n'aura aucun moyen de vivre le plaisir de ce coin de paradis dont nous avons travaillé si fort.

Je redoute la pollution pour nos beaux lacs à truite indigène. Ils ont interdit les motoneiges dans le parc des Mont-Valin en raison du bruit et de la pollution et des gaz et puis nous ils vont passer à moins de 100 pieds de chez moi et je suis obligé d'accepter l'inacceptable. Ce n'est pas normal. Penser à l'environnement et aux villégiateurs qui ont investi, temps et argent pour profiter de leur havre de paix dans un coin qui est tranquille. Il devrait passer par une autre route peut-être même par Forestville.

Comment pensez-vous que si je vendais mon chalet à combien la perte je devrais assumer, car soyons réaliste est-ce que quelqu'un voudra bien acheter une résidence à moins de 100 pieds quand les camions passent au 11 minutes. On m'a toujours fait payer des taxes plus cher et mon évaluation a toujours été en conséquence du fait que c'était un bel endroit, mais avec ce qui s'en vient je n'ose imaginer ce qui va nous arriver.

Je vous demande donc par la présente une audience publique.

Merci



Denis Belley

JONQUIERE

ARTOUT
23/03/15

Saint-Fulgence, 15 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement
et Lutte contre les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7



Sujet : Demande d'audience publique pour le projet de mine d'apatite au Lac à Paul de la minière Ariane Phosphate

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous demandons la tenue d'audiences publique pour le projet de la minière Les ressources d'Ariane afin que certains aspects soient analysés plus en profondeur et que l'ensemble de la population soit mieux informée des conséquences et réalités engendrées par la réalisation d'un tel projet.

En tant que citoyens de St-Fulgence, résidents de l'Anse à Pelletier et producteurs maraîchers biologiques nous sommes hautement concernés par le développement de ce projet. Depuis plus d'un an nous participons activement aux différentes étapes du processus d'information publique et de table de concertation (comité du maire) établi avec la minière, notre collectif et la municipalité. Il va s'en dire que nous avons proposé de nouvelles pistes et alternatives de tracé afin que la minière fasse un choix qui initierait le début d'une stratégie globale des opérations minière de notre région.

Dépôt du projet au BAPE

Tout d'abord, nous tenons à souligner qu'à l'heure actuelle le projet déposé par la minière n'inclut pas la stratégie maritime, ce que nous regrettons fortement. Selon nous, l'un ne va pas sans l'autre. Cet enjeu est au cœur même de notre revendication collective. Malgré le fait que celle-ci ne considère pas en être ni le propriétaire et ni le gestionnaire, la minière se doit de présenter un projet d'ensemble intégrant une partie qui aura des répercussions sans équivoque sur le coût final du produit et la gestion globale de ses opérations.

L'implantation d'un nouveau quai aura des impacts certains sur l'écosystème environnant de la rivière Saguenay ainsi que sur tous les vivants dans un rayon de plusieurs kilomètre autour du site de transbordement.

Stratégie transport

Par ailleurs, les distances estimées pour le transport du minerai jusqu'au quai de transbordement situé dans le secteur de l'Anse à Pelletier/ St-Rose du Nord sont importantes. Aucun projet minier n'est comparable à ce niveau sur le continent en terme de distances parcourues. Les rares projets miniers similaires sont situés sous des latitudes beaucoup plus clémentes que celles que nous connaissons en région.

La route L200 est une route régionale forestière fortement achalandée par les villégiateurs, toutes saisons confondues. Alors que chalets et pourvoiries pullulent sur ce vaste territoire giboyeux, l'arrivée de camions hors-norme liés au transport minier soulève de nombreuses questions en lien avec la sécurité publique.

Malgré l'optique de faire usage de la route L200 pour le transport uniquement les jours de semaine, comment la minière arrivera-t-elle à maintenir cet engagement lorsque les contraintes climatiques, économiques ou autres limiteront ses objectifs financiers et opérationnels ?

De plus, les élus régionaux planent présentement sur un vaste projet touristique d'envergure internationale appelée « Destination Nordique ». La route L200 deviendra alors une zone de passage hautement utilisée à la fois par la minière et les nombreux utilisateurs récréatifs et touristique. La co habitation des ces deux secteurs d'activités risquent d'augmenter fortement les risques d'accidents sur cette route qui a été déjà été le drame de nombreux accident à l'époque du transport forestier.

Dans son analyse globale des différentes stratégies de transport présenté au grand public, le scénario de sortie du minerai en direction de Forestville présente des avantages forts intéressants ce qui ne semble pas effleurer l'esprit de la compagnie. Le simple fait de ne pas devoir parcourir 150 km de transport maritime de plus, de ne pas traverser une zone unique et emblématique qu'est le Fjord du Saguenay et par dessus tout, d'éviter de traverser un couloir de reproduction d'une espèce hautement menacée comme le béluga sont déjà trois facteurs qui valent leur pesant d'or dans la réflexion du choix du scénario de sortie du minerai.

Qualité de l'air

La compagnie se doit de chiffrer les répercussions environnementales engendrées par l'usage de camion hors-norme sur une période soutenue et aussi prolongée qu'elle le prétend. Est-ce vraiment une solution logique dans un contexte mondial où le prix du pétrole fluctue au rythme des saisons et risque d'exploser dans moins d'une décennie.

Dans quelles mesures la minière va-t-elle contrôler la dérive des poussières liées à ses activités de transport et de transbordement sans répercussions sur les usagers de la route L200 et les résidents du Secteur de l'Anse à Pelletier ? Quelles seront les conséquences directes sur l'air et l'environnement ambiant en lien à ces activités ?

Qualité de l'eau des lacs et rivières

Quel sera l'impact des dérives des poussières de phosphate lié au transport sur les cours d'eau de long de la route L200, la rivière Pelletier et la rivière Saguenay ?

Depuis le déluge de 1996, le fjord semble reprendre son souffle provisoirement des rejets des papetières et des alumineries et les résidents du secteur profitent à nouveaux des joies de la baignade sur ces rives. Quelles seront les répercussions d'un site de transbordement sur le milieu aquatique de la rivière Pelletier et du Saguenay ? Quelles sont les garanties et engagements de la minière pour nous assurer que nous pourrions encore savourer ce plaisir avec la présence d'opération portuaire lié à un site de transbordement de phosphate à proximité ? L'analyse de la qualité de l'eau et du maintien de celle-ci est un enjeu vital dans un milieu aussi sensible que celui de la rivière Saguenay.

Un milieu recherché

L'Anse à Pelletier fait partie des joyaux de la municipalité de St-Fulgence. Depuis plus de deux décennies, l'engouement est palpable pour ce secteur. Identifié comme une communauté dynamique, engagée et créative, les résidents de l'Anse à Pelletier réitèrent leur mécontentement à voir apparaître un projet de la sorte dans un milieu qui semblait à l'abri de tout.

Paradoxalement, la minière a tiré un tracé en ligne droite de la mine au Saguenay pour aboutir sur les berges à quelques lieux de ce hameau de familles qui ont fait le choix de vivre dans un secteur marginal offrant une grande qualité de vie à tous les niveaux.

En l'espace de quinze ans, plus d'une quarantaine de famille se sont établies dans notre secteur et ont crée de toute pièce une communauté qui se démarque hautement par ses valeurs liée au respect et à la qualité de l'environnement, ainsi que par la beauté de leur patrimoine agricole et architecturale. La présence de fermes écologiques/ biologiques depuis plus de 15 ans témoigne du souci collectif de préservation global de ce milieu et la rivière Saguenay est partie prenante de cet écosystème.

En terminant, merci de permettre à la population d'exprimer leurs inquiétudes et d'analyser celles-ci plus en profondeur.

Bien à vous,


Sophie Gagnon et François Tremblay
Résidents St-Fulgence, Anse à Pelletier

AREMAIL
20/03/15



Le 14 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

OBJET : Demande d'audiences publiques : Mine d'apatite du Lac à Paul

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques relatives au projet du Lac à Paul au Saguenay Lac-Saint-Jean.

Je suis une résidente de l'Anse-à-Pelletier de St-Fulgence ayant choisi de m'installer dans ce havre de paix pour la quiétude des lieux et pour y vivre en harmonie et dans le respect de la faune et de la flore diversifiées qui m'entoure. Vivre dans ce joyau d'exception en bordure du majestueux Fjord du Saguenay est un privilège en termes de qualité de vie et de bien-être.

Vous comprendrez donc mon inquiétude alors que la compagnie Ariane Phosphate projette d'y construire une route industrielle, des silos d'entreposage et un quai de chargement.

Comme la minière estime son transport de minerai à 25 000 camions/année pendant 25 à 40 ans, j'ai de fortes inquiétudes quant aux nombreuses conséquences occasionnées par cet achalandage industriel éléphantique (plus de 200 camions par jour).

Quel niveau de bruit sera engendré par les camions, le transbordement, le convoyeur, les dépoussiéreurs et la génératrice du bateau? Notre secteur est montagneux et bordé par le Fjord du Saguenay, donc le son et l'écho y voyagent aisément.

Qu'en sera-t-il de la pollution de l'air causée par les particules fines en suspension dans l'air? Le Fjord est reconnu comme un endroit venteux. Sa forme évasée et son orientation est-ouest favorisent la canalisation et la force du vent.

Quelle pollution additionnelle le Fjord devra-t-il subir suite à la construction prévue d'un quai de chargement?


Et c'est sans oublier la pollution visuelle de notre paysage bucolique.

Ces endroits isolés des centres urbains comme le nôtre se font de plus en plus rares. C'est pourquoi nous les chérissons et nous nous faisons un devoir de les protéger pour qu'en bénéficient également nos enfants et les générations futures. Comme on le mentionne fièrement au Saguenay, le Fjord du Saguenay, c'est Fjormidable! Au niveau touristique, ce joyau unique est un attrait majeur pour notre région. Une nouvelle cicatrice sur le Fjord aurait assurément des répercussions négatives.

C'est pourquoi je m'attends à ce que **tout projet de développement soit conçu et développé dans le respect des principes de développement durable**. Je souhaite d'ailleurs vivement que soit acceptée la demande pour que le Fjord du Saguenay fasse partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans la proposition de transport actuellement soumise au BAPE, le volet transport ne tient pas compte de l'inclusion du port maritime qui se rattache au projet. Pourtant, Arianne Phosphate mentionne ne pas avoir de plan B. Pas de nouveau port, pas de projet clament-ils haut et fort. Je considère que les deux volets de transport terrestre et maritime ne devraient pas être étudiés séparément puisqu'ils sont intimement liés. L'acceptation du premier volet transport terrestre est tributaire de l'acceptation du second volet maritime. C'est pourquoi je vous demande de vous pencher sur la possibilité d'exiger que le **volet transport dans sa totalité, soit de la mine au quai de chargement projeté, fasse obligatoirement partie d'une seule étude d'impact sur l'environnement et d'une seule demande de certification**.

Je vous remercie de l'attention portée à cette requête et vous prie de recevoir M. le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Isabelle Corriveau

St-Fulgence, QC GOV 150

24/03/15
RE 1517

Cabinet du ministre
24 MAR 2015
MDDEP

Saint-Fulgence, 14 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre
les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'ouverture et d'exploitation
d'une mine d'apatite au lac à Paul

Monsieur le ministre,

Par la présente, je demande des audiences publiques pour le projet d'ouverture et
d'exploitation d'une mine d'apatite au lac à Paul. J'ai déjà envoyé une première lettre,
mais je sens le besoin d'ajouter des points dont je n'ai pas touché dans ma lettre
précédente.

Le projet du Lac à Paul est un gros projet qui semble plaire à bien des travailleurs dans la
région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et pour cause, les emplois se font rares ces temps-ci.
Je comprends qu'il y a toujours eu un engouement dans la région pour des promoteurs
de grande envergure. L'Alcan et la compagnie Price étaient des producteurs d'emplois
pendant des années. Ariane Phosphate pourrait en être un aussi, mais il faut savoir
juger les bons et les mauvais côtés du projet.

Un projet minier est pour ainsi dire un développement non durable. Je salue les efforts
de la compagnie pour limiter le plus possible les répercussions environnementales, mais
il y a l'acharnement de faire passer le tracé du transport dans le Fjord du Saguenay que
je n'arrive pas à m'expliquer. Pourquoi vouloir à tout prix passer dans le Fjord du
Saguenay si on pouvait l'éviter? Pourquoi ne pas recourir au principe de précaution et
éviter le Fjord afin de le préserver pour les générations futures?

Pourquoi cette minière pense avoir le droit de demander des infrastructures portuaires
seulement pour ses propres besoins quand on a déjà des sites portuaires qui ne servent
pratiquement pas? Quand je pars pour le travail vers l'Université du Québec à

Chicoutimi, je dois emprunter les infrastructures routières en place. La ligne droite serait beaucoup plus rapide, mais je vis dans une société qui a mis en place des infrastructures dont j'ai participé à payer et qui me sont imposées pour une meilleure organisation sociétale. Si chacun faisait sa propre route, ce serait le chaos total. Ici, pour l'intérêt privé des investisseurs (quels investisseurs?), on est prêt à arnaquer l'un des joyaux de la région du Saguenay, le seul, l'unique Fjord du Saguenay!

Je comprends que nous vivons dans une société qui est basée sur la performance économique. Je comprends aussi que cette situation est de plus en plus remplie de failles. Avec cette vision obtuse, le pays deviendra bientôt meurtri et amer, le contraire de nos aspirations, car le but de tout ceci était d'élever notre qualité de vie. Nous avons mis des centaines d'années à construire cette qualité de vie et maintenant qu'on est plus en mesure d'en profiter, on nous assaille physiquement et psychologiquement dans notre milieu de vie. On ne doit plus développer sans penser aux conséquences sur l'environnement et la vie sociale de la population.

Les emplois convoités ici par le projet du Lac à Paul ne perdront pas en nombre si on décide de transporter le minerai autrement que par le Fjord du Saguenay. Au contraire, certaines autres régions du Québec pourraient profiter elles aussi d'une partie du gâteau. Des régions qui n'ont pas la chance d'être localisées près de grands centres urbains.

Je vous demande, monsieur le ministre, de bien analyser les retombées économiques, sociales et environnementales avant de décider du tracé de transport que la compagnie Ariane Phosphate présente ici. Un tracé qui n'est pas analysé dans son entier, pour minimiser les conséquences? Les conséquences seront les mêmes, qu'on scinde le tracé de transport en deux ou pas. Et pourquoi ne pas penser à un plan de transport global pour le Plan Nord?

Sincèrement,



Josée Vermette

Saint-Fulgence, QC, G0V 1S0

AR FAIT
23/03/15

Cabinet du ministre
13 MAR. 2015
MDDEP

Saint-Fulgence, 13 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Monsieur Heurtel,

Le Collectif de l'Anse-à-Pelletier vous demande de tenir des audiences publiques au sujet du projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite par la compagnie Ariane phosphate au Lac à Paul.

Le 23 octobre 2013, la compagnie Ariane phosphate envoyait aux résidents de l'Anse-à-Pelletier, une lettre les invitant à une consultation publique. Cette lettre avertissait que son projet était à l'étude par le MDDEFP, et que dans le scénario de transport identifié dans l'étude de faisabilité, le produit serait chargé sur des bateaux à St-Fulgence, dans le secteur de l'Anse-à-Pelletier.

Les résidents de l'Anse, qui forment une communauté tissée serrée, liée par les mêmes valeurs d'amour et de respect de la nature, se sont vivement opposés à ce projet dès le départ et s'y opposent encore. Nous demandons à ce qu'aucune nouvelle infrastructure portuaire ne soit construite dans le Fjord du Saguenay, tant que les infrastructures existantes ne seront pas utilisées à pleine capacité. Le Fjord est la nature et ne doit pas être considéré comme une chose dont les compagnies peuvent disposer à leur gré.

Les motifs pour lesquels nous demandons la tenue d'audiences publiques sont nombreux. Nous comprenons que le Québec a besoin de projets économiques et nous ne nous opposons pas à l'ouverture de la mine. Cependant, le scénario de transport, de l'aveu même de la minière, a été identifié tardivement. Dans plusieurs documents, dont l'étude de faisabilité, le chemin de fer devait apporter le minerai jusqu'au port de Grande-Anse et emprunter la desserte ferroviaire récemment construite et justifiée au BAPE par la nécessité pour Ariane phosphate d'une telle infrastructure.

La compagnie a présenté un scénario de transport incomplet et bâclé aux résidents de l'Anse, en leur faisant sentir qu'ils débarquaient chez eux et que ceux-ci n'avaient qu'à s'y faire.

Le Collectif a accepté de participer à un comité afin de trouver un meilleur scénario de transport. Le scénario proposé utilise le pont Dubuc de façon temporaire, jusqu'à ce qu'un nouveau pont soit construit sur le Saguenay. Les événements de l'hiver 2013, où le pont a été

fermé durant une longue période, illustre pour plusieurs qu'il serait souhaitable d'avoir un nouveau pont à Saguenay. Si la compagnie participait financièrement à la construction d'un nouveau pont au lieu d'un nouveau port, les bénéfices pour la région seraient plus appréciables.

Nous déplorons que le scénario proposé par le Collectif de l'Anse-à-Pelletier ait été étudié de façon sommaire, sans dévoiler les chiffres à l'appui. Avec ce scénario, point besoin d'un nouveau port.

Les autres alternatives possibles pour sortir le minerai directement par la Côte-Nord ne sont pas plus documentées. Le tableau RQC 11 b qui les représente n'est pas suffisant pour déterminer si la compagnie a fait le bon choix.

La compagnie tient pour acquis qu'un port de mer sera autorisé à l'endroit qu'elle a choisi, comme en fait foi sa publicité trompeuse. Dans plusieurs documents on retrouve la description du transport : « la compagnie Ariane est près des infrastructures. Le minerai sera acheminé par les chemins forestiers existants jusqu'à St-Fulgence et au port de mer ouvert 365 jours par an. »

Si la compagnie a de telles prétentions, elle doit avoir des études attestant au moins de la faisabilité de la construction d'un port de mer à cet endroit. Il serait souhaitable que ces documents, bathymétries et études des courants soient rendus publics et examinés par le BAPE.

La construction d'une route au sud de la 172 nécessiterait des autorisations qui n'ont pas été obtenues. Dans le schéma d'aménagement de la municipalité, l'aménagement de ce territoire n'inclut pas la construction de routes.

Si une telle route était construite, il faut bien penser que la conséquence sera un port de mer. Dans la directive au sujet d'un projet minier, il est fait mention que les conséquences des infrastructures doivent être documentées.

Or, dans l'étude d'impacts, aucune étude sur le milieu marin qui sera affecté par ces infrastructures n'est présentée. Si on tient compte que la remise en suspension de sédiments contaminés enfouis par le déluge de 1996 seront remis en suspension lors de la construction d'une nouvelle infrastructure portuaire, nous demandons à ce qu'un principe de précaution soit appliqué afin de protéger les espèces marines qui vivent dans le Saguenay. La situation du Béluga du St-Laurent, déclaré en voie de disparition, risque d'empirer, d'autant plus que l'augmentation du trafic dans le Fjord du Saguenay risque aussi de les affecter. La propagation du bruit est connue dans l'océan, mais des études seraient nécessaires pour le Saguenay. L'augmentation du trafic dans la zone d'engraissement des veaux à Tadoussac, un milieu qui sera probablement considéré comme essentiel à sa survie, pourrait être évitée en construisant un port à Forestville.

Est-ce une bonne idée de construire un site portuaire industriel à peine quelques kilomètres en amont du Parc marin Saguenay?

En ce qui concerne les gens qui habitent l'Anse-à-Pelletier, qui seront impactés par le projet, aucune étude n'a été présentée dans l'étude d'impact à leur sujet. Le transport lui-même aura des impacts importants au niveau sonore. La configuration des lieux agit comme un amphithéâtre qui amplifie les sons. Le bruit des camions qui circuleront près de la scierie s'engouffrera dans la vallée, le long de la rivière, constituant une nuisance pour les résidents. De même, les bruits associés au déchargement, aux convoyeurs, aux dépoussiéreurs voyageront sur

l'eau de façon plus prononcée que dans la forêt. Comme le terrain est très accidenté au sud de la 172, le bruit des camions sera perçu plus intensément par les résidents.

Les résidents craignent également pour leur santé, due à la présence de poussières fines en suspension, liées aux activités de transbordement. Encore une fois, aucune documentation sur la qualité de l'air actuellement à l'Anse-à-Pelletier dans l'étude d'impacts n'est présentée par la compagnie Ariane phosphate.

Les résidents de l'Anse-à-Pelletier subissent déjà depuis octobre 2013, des impacts psychologiques suite à la menace qui pèse sur eux. L'inquiétude face à leur sécurité augmente le niveau de stress, d'anxiété et de colère des résidents. La pollution sonore sera vécue comme une agression étant donné la non-acceptation de ce projet et aussi due au fait que cet endroit est actuellement d'une tranquillité exceptionnelle.

Le Collectif de l'Anse-à-Pelletier s'inquiète également pour la sécurité des gens qui circuleront sur le chemin des monts Valin. La compagnie mentionne elle-même le risque accru d'accidents, c'est inévitable. Le gaz liquéfié risque d'exploser et de s'enflammer lors de collisions. Le transport d'aussi gros volumes de minerai sur une aussi longue distance n'est pas chose courante. Le faire dans une zone fréquentée par des milliers de villégiateurs l'est encore moins. La route forestière qui mène à Forestville étant beaucoup moins fréquentée, vu son éloignement des grands centres, serait beaucoup plus appropriée à cet usage.

De plus, le gouvernement du Québec a donné un signe d'encouragement à la compagnie d'Ariane phosphate à l'automne 2014. Un investissement de deux millions de dollars a été octroyé afin de leur permettre de se présenter au BAPE et redémarrer le plan Nord. Ne serait-il pas juste qu'un peu des retombées économiques aillent au Nord? Dans ce cas ne serait-il pas à propos de tenir un BAPE générique sur les infrastructures du Plan Nord?

Considérant l'ampleur de ce projet, nous croyons que la tenue d'audiences publiques permettrait aux personnes et organismes touchés de se prononcer sur les répercussions non négligeables de ce projet d'envergure.

Cordialement Vôtres,



Collectif de l'Anse-à-Pelletier

Michèle Martin, porte-parole officiel

St-Fulgence (Qué.) GOV 150

Chicoutimi, le 13 mars 2015



Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Objet: Demande d'audiences publiques

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques relatives au projet du Lac à Paul au Saguenay Lac-Saint-Jean. Voici dans quel contexte se fait la présente demande.

L'entreprise

L'Auberge du km 31 (9147-4882 Québec Inc.) et le Village-Vacances Monts-Valin (9119-4761 Québec Inc.) sont situés au cœur des Monts-Valin au kilomètre 31 de la Route L-200 sur la Z.E.C. Martin-Valin, en bordure du lac Jalobert.

Après 10 années d'opération, le complexe formé de l'auberge et du village-vacances est devenu une destination incontournable pour les motoneigistes européens, américains, canadiens et québécois et est de plus en plus populaire en saison estivale. Cette référence a été acquise grâce à l'accueil chaleureux du personnel, de la tranquillité du secteur, de la sécurité offerte sur les lieux, de la diversité des services offerts ainsi que de son emplacement stratégique.

La réalité

Comme vous le savez, exploiter une entreprise dans un endroit éloigné de la civilisation entraîne des coûts plus élevés. Il faut aussi garder en tête qu'aucun service public n'est offert en une telle zone. Il faut donc tout faire pour arriver à ce que ce soit rentable: eaux usées, eau domestique (puits), alimentation électrique, gîte, embauche du personnel, transport de tous les éléments nécessaires (nourriture, fournitures, boisson,)etc.

Pour les motoneigistes, un relais de motoneige doit être près des sentiers pour qu'il devienne accessible et qu'il favorise son accès. Si un sentier doit être dévié pour y accéder, il est important de travailler avec les clubs de motoneigistes, car nous faisons partie de leur territoire.

Pour développer l'offre touristique régionale, intra-Québec et internationale, il faut être en mesure de bien accueillir les touristes. Le développement du tourisme international est devenu une priorité du secteur et de la région. L'auberge et le village-vacances se sont donc

donné cette mission en offrant de l'hébergement en chambre ou en chalet, de la restauration, un service de bar, de l'essence, etc. Les agences de « destination nordique » offrent des forfaits de 3 jours au lieu d'un seul à cause de la diversité des activités, de l'abondance de la neige, de la villégiature, de la faune et de la flore.

Le projet et ses impacts

Je ne suis pas contre le projet d'Ariane Phosphate, mais il faut que cela se fasse en harmonie avec le milieu, ses usages et ses intervenants. Il faut que l'industrie touristique, le club de motoneige, que le ministère des Ressources naturelles, la Z.E.C. Martin-Valin, l'Auberge du km 31 et le Village-Vacances Monts-Valin soient impliqués dans les décisions pour qu'elles soient les plus sécuritaires possible pour tous les usagers, et ce, dans un environnement calme et paisible. Il faut faire consensus avec tous les intervenants pour que le projet soit mené à terme correctement et ne nuise à personne en bout de course.

Selon une étude faite par le Groupe Leblond Bouchard Daniel Arbour et Associés S.E.N.C., la destination nordique au Saguenay-Lac-Saint-Jean a des retombées économiques de 55 millions de dollars annuellement. À titre d'exemple, saviez-vous que c'est au Saguenay qu'il y a le plus d'immatriculation de motoneiges, soit 24 000, et que c'est un sport qui ne cesse de croître avec la venue des motoneiges hors pistes. Les Monts-Valin sont donc devenus une destination de choix pour la pratique de ce sport; il y a fort à parier que les retombées ne feront qu'augmenter avec les années. Toutefois, si l'environnement ne s'y prête pas, un déclin est à prévoir.

L'achalandage sur la Route L-200 versus la sécurité

À la suite de ma rencontre avec les représentants d'Ariane Phosphate, je crois que les villégiateurs du km 0 jusqu'au kilomètre 83 ont été oubliés dans le processus. Force est donnée de croire que les représentants d'Ariane Phosphate se cachent derrière le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN); les représentants semblent avancer que si le ministère ne met pas de contraintes, tout est acceptable. Une route forestière a été construite il y a 40 ans entre le kilomètre 0 et le kilomètre 40. À ce moment, il y avait moins de circulation qu'aujourd'hui. Il y a eu prolongation du chemin entre le kilomètre 40 jusqu'au kilomètre 83, et ce, avec un meilleur profil routier.

Comme la forêt boréale sur les Monts-Valin est en décroissance, le transport par fardier est devenu occasionnel et c'est à partir de ce moment de diminution que le comité de la L-200 a vu le jour. Son but était d'assurer l'entretien estival et hivernal avec des fonds privés. Le fait que la route soit moins utilisée par les fardiens présentait un avantage de tranquillité pour l'offre d'hébergement en chambres et en chalets par rapport à l'emplacement de l'Auberge du km 31 et le Village-Vacances Monts-Valin.

Les gestionnaires du complexe craignent une baisse de clientèle, car le bruit des fardiens qui empruntent la route jour et nuit dérangerait les clients qui ont payé pour avoir droit à un moment de détente. De plus, la sécurité des automobilistes et des motoneigistes pourrait être compromise lors de l'entrée ou la sortie de la cour de l'auberge.

Il existe une solution pour les motoneigistes: éloigner les sentiers existants sur le bord de la route et relier tous les sentiers à une seule traverse sur la route L-200. Pour les automobilistes, il faudrait adoucir les courbes, ajouter du dégagement pour favoriser une meilleure vision et faire des routes secondaires avec un stationnement différent pour l'hiver. Pour l'Auberge du km 31 et du Village-Vacances Monts-Valin à proprement dit, la solution la plus sécuritaire et paisible pour la clientèle de villégiateurs et de motoneigistes serait de s'installer dans un autre endroit, même s'il a fallu dix ans et plusieurs millions de dollars investis pour en arriver au résultat actuel.

Il est vrai que la route L-200 est déjà utilisée par les villégiateurs, les amateurs de pêche, de chasse, les motoneigistes, les villégiateurs et les forestiers. Par contre, comme la scierie est fermée l'hiver depuis plusieurs années, le transport de bois se fait occasionnellement et jamais par le même tronçon. Avec l'arrivée d'Ariane Phosphate, le transport sera jour et nuit sans arrêt.

Les clients de l'auberge et du village-vacances auront l'impression d'être sur le bord d'une autoroute. Ils seront réveillés la nuit à intervalles de 20 minutes. Ils auront payé pour de la tranquillité qu'ils n'auront pas; ils ne passeront pas une bonne nuit et ne reviendront plus dormir à l'établissement.

C'est pour cette raison que la route qui sera utilisée ou construite doit être déterminée avec le consensus de tous les intervenants concernés. Lors de ma rencontre avec les gens d'Ariane Phosphate, j'ai parlé avec des gens qui n'ont jamais visité les Monts-Valin. Il est difficile pour eux de comprendre les préoccupations que nous avons et comment cela se passe dans le secteur. Ils n'ont pas la notion de la forêt, la liberté, le calme, la détente, les loisirs, l'air pur, etc.

Un constat

Quand je pense au projet d'Ariane Phosphate, je tiens à préciser que je suis en faveur du développement puisque je suis moi-même un développeur et que la route L-200 peut se partager. Les forestiers ont construit la route et cela nous est profitable; les villégiateurs n'auraient sûrement pas construit ces accès eux-mêmes. Toutefois, la réalité d'aujourd'hui est que les forestiers ne sont presque plus présents. Par contre, nous sommes encore là et nous avons nous aussi nos besoins, nos attentes et nos demandes.

La route face au site de l'auberge est très près du lac Jalobert et des questions peuvent de poser. Quelles seront les mesures qui seront prises par Ariane Phosphate pour protéger la berge, pour éviter le bruit aux abords du lac, pour éviter la poussière abondante. Est-ce que les habitats fauniques, aquatiques, la faune et la flore seront protégés? Est-ce que la route devra être élargie, est-ce que la courbe devra être modifiée et adoucie? Autant de questions se posent pour ce secteur. Est-ce que la sécurité et la tranquillité des usagers de la route seront protégées?

Il y a une différence énorme entre une route de villégiature et une route normée par le ministère des Transports. Le trafic n'est pas le même; des véhicules de loisir croisent des fardiers remplis au maximum de leur capacité sur une route en gravier parfois inégale. Les

risques sont beaucoup plus grands que sur une route normalisée et adaptée pour ce genre de cohabitation. Il y a donc plusieurs éléments à prendre en considération pour le partage de la L-200 par tous ces gens ayant différents besoins.

Je crois sincèrement que tous peuvent s'entendre, mais il faut que tout le monde soit consulté et soit partie prenante du projet afin de faire part de ses préoccupations afin d'en tirer le maximum pour tout le monde.

Je demeure disponible pour répondre à vos interrogations ou pour une rencontre si cela s'avère nécessaire.

Recevez, monsieur le Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

Réal Morin, président

Auberge du km 31 et Village-Vacances Monts-Valin

www.aubergedu31.com - 888 671-5677

ZEC Martin-Valin, KM 31, Route L-200, Lac Jalobert, Saint-Fulgence

Cellulaire: 418 540-9933 - realmorin57@gmail.com

c.c. Monsieur Serge Simard, député de Dubuc

c.c. Ressources d'Ariane

HR 01003
23/03/15

Chicoutimi, 13 mars 2015

Cabinet du ministre
23 MAR. 2015
MDDEP

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte
contre les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet d'ouverture et
d'exploitation d'une mine d'apatite au lac a Paul.

Monsieur Heurtel,

Depuis octobre 2013, moment où la compagnie minière Ariane phosphate nous
a annoncé qu'elle voulait construire un port à l'endroit où nous tenons résidence,
soit l'anse à Pelletier à St-Fulgence, nous nous informons de ce projet qui nous
inquiète à bien des égards. Construire un nouveau port juste en face du port
national de Grande-Anse nous a apparu d'une incroyable absurdité.

Nous savons que le port est sous-utilisé. Nous pouvons le constater de visu et
les chiffres d'achalandage ne mentent pas. Ce port a été construit avec de
l'argent public, de même que la desserte ferroviaire qui ne sert pas. Des études
parues dans les journaux démontrent le manque de planification entourant ces
infrastructures. Port Saguenay, au cœur de cette planification douteuse s'apprête
à déposer au fédéral un projet de port sur la Rive-Nord du Saguenay afin de
satisfaire les besoins de la compagnie Ariane phosphate. Cette compagnie est
une minière junior qui n'a pas d'investisseur. Elle a obtenu un financement de 6
millions de dollars en 2014 de Windermere et deux millions de dollars du parti
libéral afin de survivre jusqu'au BAPE.

Nous nous demandons de quelle façon la compagnie Ariane phosphate, qui
d'un côté se dissocie du projet de port parce qu'elle ne veut pas le soumettre à
l'analyse du BAPE, mais de l'autre côté dit qu'elle va le payer, comment va-telle
faire pour le payer? Ou, est-ce bien elle qui va le payer ou les contribuables

québécois qui ont déjà payé l'inutile desserte ferroviaire du port de Grande-Anse?

Le projet à l'étude présente un scénario de transport et veut que celui-là seul soit étudié. Nous trouvons que ce scénario est incomplet en ce qui concerne les évaluations sonores et la qualité de l'air à l'anse à Pelletier, puisque les habitants seront impactés. Les effets psychologiques ne sont pas étudiés non plus. La compagnie présente un tableau RQC 11b qui décrit une comparaison de scénarios de transport. Il faudrait que les données ayant servi à établir ce tableau soient rendues publiques, dans un souci de transparence et pour permettre au public de se rendre compte du bien-fondé du choix de la compagnie.

Arianne phosphate a choisi de présenter un projet comprenant une mine et une route. Pourtant elle doit livrer son produit par bateau. Ses études doivent donc aussi porter sur la faisabilité de faire un port, soit à St Fulgence Ste-Rose-du-Nord, soit à Forestville.

Si on examine les routes seulement, et les coûts, comme le souhaite la compagnie, les scénarios de Forestville et St Fulgence seraient à égalité pour les coûts, mais le scénario, Forestville permettrait un plus grand nombre de voyages par jour. Sachant qu'il y a d'importants gisements d'apatite au nord de Forestville, des infrastructures portuaires pourraient bénéficier à plus d'un usager. Un port à cet endroit permettrait également de distribuer la richesse à ce coin de pays qui en a grandement besoin. De plus, il permettrait de sauver des vies humaines puisque la route est beaucoup moins fréquentée que celle des Monts Valin; c'est un facteur non négligeable. La compagnie Arianne phosphate est consciente de l'augmentation du risque d'accidents que son scénario de transport sur les monts Valin va causer. Il ne faut pas se faire d'illusions. Certaines personnes devront faire le sacrifice de leur vie afin de permettre à Arianne phosphate d'utiliser le Saguenay comme voie navigable pour acheminer son minerai (contre toute logique d'ailleurs). Sortir le minerai directement dans le fleuve éviterait de circuler sur les Monts Valin parmi les villégiateurs, éviterait les conditions plus difficiles de navigation dans le Saguenay, le besoin d'assistance d'un pilote du St Laurent, la difficulté d'accoster l'hiver avec les glaces, l'achat et l'utilisation de remorqueurs et de brise-glaces, la présence de vents dominants au site choisi, la non-acceptabilité sociale des résidents de l'Anse à Pelletier, la perturbation du milieu du béluga dans le Saguenay, le passage dans le Parc Marin Saguenay et dans la zone d'engraissement des jeunes bélugas à Tadoussac.

Toutes ces choses pourraient être évitées. Nous sommes en droit de nous demander quelles sont les vraies raisons de la compagnie à s'entêter à ne vouloir que ce scénario de transport. Est-ce une volonté politique ou y a-t-il des gens qui le désirent afin d'empocher des profits. Le désir d'une firme d'ingénieurs de construire un port n'est peut-être pas une raison suffisante pour choisir un scénario plutôt qu'un autre. Des choix responsables doivent être faits pour un développement durable et l'équité pour les générations futures.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres que nous n'énumérerons pas, nous vous demandons, monsieur le ministre, de bien vouloir tenir des audiences publiques pour ce projet.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Nathalie Raimbault

Saint-Fulgence, QC,

Saint Fulgence 13 mars

Ministre, David Heurtel,
Ministère du Développement durable, de L'environnement et
de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC)
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque Est, 30^{ième} Étage
Québec (QC)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet de mine d'apatite du Lac à Paul

Monsieur le Ministre bonjour,

Je suis résidente du village de Saint-Fulgence, mère d'une jeune famille qui contribue à l'économie de mon village en valorisant la ferme paysanne, l'agrotourisme et l'agriculture locale soutenue par la communauté. Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques pour le projet de mine d'apatite du Lac à Paul. En effet, je vous signifie mes inquiétudes relatives au projet. D'abord, en tout respect, permettez-moi de poser un bémol sur la procédure plutôt discordante avec les lois de scinder le projet en deux, alors que la totalité de celui-ci devrait être pris en compte afin d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux dans leur globalité. Comme citoyenne, je comprends que les autorités responsables de l'évaluation de ce projet soient désunies par les échelons de la gouvernance Provinciale et Fédérale, par contre je questionne cette façon de diviser (donc minimiser) les impacts de ce projet d'envergure. En effet, selon les lois, tous projets comportant des impacts environnementaux majeurs se doivent d'être évalués dans l'ensemble. Pourquoi élaborer des lois pour ainsi les transgresser?

Cela dit, je vous fais part de mes principaux questionnements et préoccupations. En premier lieu, la présence de phosphore, d'origine organique ou anthropique dans les cours d'eau est la principale source d'inquiétude pour votre ministère dans tous les efforts déployés dans votre importante lutte aux algues bleu-vert. En effet, le phosphate, élément nutritif indispensable à la prolifération des végétaux, remis en circulation via les activités de la minière et le lessivage des pluies et fonte engendré par la déforestation et l'élargissement de la route R200 représente de toute évidence, une énorme pression sur l'intégrité des cours d'eau du secteur et de tout le bassin versant. Il me semble un peu contradictoire de permettre la mise en œuvre de telles installations dans les contextes de sensibilisations massives destinées aux utilisateurs de phosphate tant au niveau domestique qu'agricole de la part de votre ministère pour prévenir l'eutrophisation des lacs. De plus, l'utilisation d'apatite à l'état pur dans les cultures est utilisée et approuvée en agriculture biologique et il est largement documenté que les micro-organismes naturellement présents dans le sol la rendent bio disponible sur une période relativement courte induisant ainsi l'eutrophisation des lacs et rivières.

L'intégrité du bassin versant de la rivière Peltier sera également menacée par les ramifications directement liées au projet; notamment, un soi-disant éco-parc qui prévoit une station de nettoyage, un garage et une station-service pour les camions de la minière. Pourquoi ces éléments ne figurent-ils pas dans les éléments à évaluer par les commissaires du BAPE puisqu'ils sont pourtant directement liés au projet? Plusieurs des citoyens de l'Anse à Peltier puisent leur eau potable en surface et pratiquent de l'agriculture biologique commerciale et la pêche dans la rivière Peltier. Comment avoir la certitude que l'intégrité de cette eau sera protégée des accidents des boues de nettoyage des camions et de futurs déversements d'huile et/ou de gaz pouvant compromettre la perpétuité de ces pratiques? Sur une période de

plusieurs années d'activités à risques en amont de prise d'eau potable le risque est réel et les habitants devront défrayer annuellement pour des analyses d'eau approfondies. Comment sera assurée la déclaration de tout déversement? Prévoient-ils des inspecteurs ou autres? De plus, l'acheminement du gaz naturel liquéfié approvisionnant les camions hors normes au lac à Paul et à l'éco-parc de Saint-Fulgence sera fait de quelle façon? Jamais la question de l'acheminement énergétique ne fût soulevée lors de séances d'information tenues par la minière. Ligne électrique ou autres pour l'électricité directement au Lac à Paul? Gros questionnement, le gaz liquéfié? Comment sera-t-il acheminé? J'ai peur des risques de déversement, dans n'importe quel scénario, camion-citerne ou gazoduc les deux représentent des risques réels de déversement. La desserte ferroviaire reste largement moins polluante et plus sécuritaire.

Actuellement, la rivière Peltier fait parti d'un ensemble de rivières surveillées par l'Organisme de Bassin Versant du Saguenay dans le cadre du Plan de prévention contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay Lac-Saint-Jean. Fait à retenir, la rivière Peltier est alcaline, en effet les résultats des campagnes d'échantillonnage des eaux de surface des dernières années démontrent un pH relativement alcalin. À première vue, c'est une bonne nouvelle. Par contre les cours d'eau de la région font face à une nouvelle menace, l'algue *Didymosphenia geminata*. Cette algue est envahissante et diminue la qualité des écosystèmes aquatique de façon alarmante. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/didymo/didymo.pdf La présence de l'algue a été confirmée dans la région à l'été 2014 et des démarches sont en cours pour adopter un plan d'action concerté avec les acteurs concernés et votre ministère. L'algue didymos, prolifère en milieu alcalin, et oligotrophe, les paramètres physico-chimique de la rivière Peltier correspondent. Elle a donc été ciblée à risque de développer des algues Didymos. Les poussières de phosphate et les risques de ruissellement des eaux de nettoyage des camions ou un déversement accidentel à partir de l'éco-parc en amont de la rivière, représente un sérieux risque d'augmenter le p.H. et ainsi contribuer au risque de prolifération de la dite algue qui serait un sérieux problème et nuire aux espèces aquatiques.

La question de la sécurité des usagers de la route R200 est également à soulever. Effectivement, 60 000 passages de véhicules légers ainsi que 1500 passages de véhicules lourds y ont été enregistrés l'an dernier. Comment envisager ajouter à cela des convois de 2 véhicules hors normes toutes les 15 minutes aller-retour 24 hrs /24hrs, (et peut-être des camions citernes pour transporter le gaz-liquéfié) sans anticiper un nombre important d'accidents graves et des déversements d'apatite ou autre? Il y a déjà plusieurs motoneiges et V.T.T. qui y circulent et 125 chalets sont dans le secteur. Si ce projet se réalise, cette route deviendrait la route la plus fréquentée par des convois de ce type au Québec. De plus, une relance du secteur forestier est à prévoir puisque c'est la principale activité économique durable de notre région. Comment imaginer une cohabitation des routiers chargés de bois, des camions hors normes transportant le minerai, les villégiateurs et des citernes de gaz naturels? Je me questionne où est la limite entre le bon sens et l'appât du gain quand il est question de la sécurité, le respect et la quiétude des citoyens. Parenthèse, les promoteurs construisent une route parallèlement à celle de la R200 dans le but de voyager leurs futurs employés (par la chute des passes) auraient-ils de l'argent à perdre ou du temps et de la sécurité à gagner en épargnant aux futurs employés de circuler sur cette future route dangereuse et surutilisée qu'ils prévoient aménager.

Je ne peux pas m'abstenir de mentionner que la région est une perle en beauté et que les activités récréotouristes sont florissantes. Les Monts-Valin et le fjord du Saguenay sont les bijoux de notre région. En effet, la pêche, la chasse, les randonnées, la motoneige, le vélo, la cueillette, le camping etc., toutes ces activités sont mises en péril en périphérie de la R200; et cela sans compter le projet de port qui est écarté des audiences mais qui est le plus susceptible de cicatriser à jamais l'envergure et le majestueux panorama que nous offre le fjord. Le fjord est actuellement en voie d'être reconnu

comme patrimoine mondial de l'Unesco. Lui aussi est le berceau de plusieurs activités récréotouristiques, croisières, kayak, pêche et autres. La pêche blanche et le chien de traîneaux sont des activités largement pratiquées à l'Anse à Peltier sur les glaces en hiver; comment sera-t-il possible de pratiquer la pêche blanche avec un port et un brise glace ? Je suis inquiète pour l'avenir des activités récréotouristiques de ma région. Serait-il une bonne chose de permettre à une Minière d'appauvrir un secteur économique qui profite à toute la communauté avec une philosophie de développement durable sous prétexte de rehausser l'économie? Pourquoi favoriser l'industrie à retombées unilatérales au détriment des apports économiques déjà implantés à retombés globales prônant des valeurs durables et respectueuses de notre précieux environnement?

Comment oublier la biodiversité!!! D'abord le Béluga, comment ne pas y penser? Augmenter le transport maritime dans le Saguenay représente une menace majeure pour le mammifère marin. Black Rock projette aussi utiliser le fjord comme voie maritime et un futur projet de liquéfaction du gaz naturel est en discussion pour la région; 3 industries futures prévoient utiliser le fjord comme voie maritime dans un avenir rapproché. Avec le nouveau statut du Béluga, il serait sage de réfléchir à une autre option. Dans ce cas, Forestville semble un bon compromis. Nous sommes responsables de protéger la biodiversité, tous et chacun. C'est pourquoi je vous partage mes inquiétudes aussi pour le caribou forestier déjà malmené par les forestières, des couples de faucons pèlerins nichant à l'Anse à Peltier et le saumon d'Atlantique qui, c'est bien connu des riverains de la rivière Peltier remonte au printemps.

Le territoire est parcouru par plusieurs cueilleurs à des fins commerciales; les épices boréales, les champignons sauvages, et les plantes médicinales y sont cueillis par des petites compagnies émergentes apportant également la diversité économique du milieu. Pensons entre autres à Boréal, la Coop Forestière de Sainte-Rose du Nord, à Amyco et aux petites Grèbes. Comment assurer la continuité de ces activités dans les conditions proposées par la minière? Une orchidée à statut précaire de la forêt Boréal a été aperçue par un de ces cueilleurs dans le secteur du lac Neils la magnifique *Plantathera macrophylla*!

Mais, comme citoyenne, ce que je redoute le plus, est la poussière! Le Fjord du Saguenay est un corridor de vent. Comment imaginer transvider un sac de farine dans un pot au grand vent sans aucune poussière? Aussi minime que les petites échappées pourraient-être, on finira inévitablement par subir les effets cumulatifs de ces petites échappées dans notre air et les respirer. Non seulement, les camions circulant sur le site de la mine au nord seront souillés de poussière d'apatite mais ils circuleront sur un chemin de terre. En période estivale la quantité de poussière soulevée finira par retomber dans les cours d'eau en bordure de la R200 et colmater les frayères privant ainsi les œufs des alevins d'oxygène; la pêche est une attraction majeure du territoire, qui encore une fois représente un apport économique pour la région. La poussière d'apatite comme n'importe quelle poussière de roche est nocive pour les poumons. Pourquoi ne pas minimiser les manipulations et procéder en lieux éloignés des habitations, en lieux protégés des grands vents que nous offre le fjord? Aucune étude valable ne nous a été présentée en ce sens, pourtant c'est légitime de l'exiger!

La santé physique (poussières et ou déversement dans l'eau potable) et mentale des habitants en bordure de la trajectoire, de l'éco-parc et du port sera compromise. Le bruit jours et nuits, les lacs font écho, et le secteur de la rivière Peltier est une vallée, le bruit y est amplifié et multiplié jours et nuits! Mais que dire de la poussière, des nombreuses années de la construction et de la mise en place du projet? Les coûts supplémentaires des analyses d'eau, des assurances habitations industrielles engendrées par les changements de zonage, les inquiétudes pour la santé de nos enfants exposés aux poussières de façons permanente. Tous ces facteurs compromettront largement la qualité de vie

des gens qui y sont actuellement et qui ont choisi d'y être pour adopter un mode de vie plus éloigné des centres urbains.

De plus, les projets futurs du plan nord, une éventuelle desserte ferroviaire vers Sept-Îles discutés dans la région etc. sont tous des raisons de réfléchir à une voie de sortie commune des productions industrielles projetées au nord. D'autres projets de mines au nord du Lac Saint-Jean sont sur la table actuellement. Pourquoi ne pas encourager et valoriser les promoteurs à travailler en commun pour l'acheminement de leurs produits et donc minimiser le nombre d'infrastructures en prolifération inquiétantes, à vocation unique et non réellement nécessaire. Comme citoyenne j'ai peur que ce projet crée un précédent, un précédent qui encourage et autorise chaque nouveau promoteur à se construire ses propres infrastructures, un scénario désastreux pour les générations à venir. Pensons simplement au port de l'autre rive du Saguenay qui est sous utilisé. Aux possibilités des promoteurs de prendre le scénario de Forestville pour acheminer l'apatite vers la voie maritime. Actuellement la zone de Forestville est déjà industrielle, les gens qui y vivent sont déjà en territoire Industriel. Et les coûts du scénario ne sont pas vraiment plus élevés. Comme citoyenne je me questionne, je me demande pourquoi on autoriserait une minière à harnaché de façon permanente, un lieu vierge, ou il fait bon vivre, un site géologique unique le Fjord, au détriment des citoyens, des villégiateurs de l'environnement et de sa biodiversité alors que des infrastructures déjà existantes seraient prêtes à les accueillir moyennant un minimum moins de gains pour les promoteurs? Ce sont leurs profits ou nos profits qui dominent? Ne serait-il pas là monsieur le ministre de votre pouvoir de poser des limites afin de ne pas ouvrir la porte à de tels abus aux détriments des citoyens que vous représentez? L'économie du Québec ne s'en porterait pas plus mal?

Autres points pour lesquels je sollicite votre vigilance ;

-L'entente signée entre ports Saguenay et Ariane Phosphate est confidentielle, un journaliste avait soulevé que port Saguenay refusait de construire un terminal portuaire à l'anse à Peltier à cause des vents dominants et des glaces en hiver. Le port n'étant pas géré au provincial, le tracé terrestre lui, l'est. Est-il possible que le tracé change en cours de construction pour des raisons techniques connues, mais non divulguées? J'exige comme citoyenne impactée par ce projet d'avoir accès aux ententes signées avec le promoteur Port Saguenay. Comment pourriez-vous évaluer les impacts réels si les conditions portuaires ne sont pas divulguées. Je suis très inquiète de ce manque de transparence et je sollicite votre vigilance. Est-il souhaitable d'honorer la demande du promoteur de garder ces ententes confidentielles alors que la population se voit cacher ces informations primordiales pour les enjeux économiques et sociaux qu'il implique? Mais non seulement est-il souhaitable, mais est-il légal ?

-Ariane Phosphate n'a pas encore complètement éliminé la possibilité qu'ils transbordent le titane présent dans les rejets de l'extraction de l'apatite. Je me questionne Monsieur le Ministre sur les impacts du transbordement de titane en plus du phosphate.

-Je suis également inquiète des impacts de changement de zonage sur les habitations périphériques. Un zonage industriel entraîne une obligation de prendre des assurances industrielles qui sont complètement hors de prix pour des citoyens de la classe moyenne comme nous.

Je fais preuve de confiance, nous avons droit à la vie dans un environnement sain pour notre santé et celle de nos enfants; ayez la sensibilité et le cœur de nous représenter dans ce dossier.

Veuillez agréer mes salutations distinguées et meilleurs sentiments.



Madeleine Bouchard

Saint-Fulgence Gov 150

AR 213021
23/03/15

Cabinet du ministre
23 MAR. 2015
MDDEP

Saint-Fulgence, 12 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les
Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Monsieur Heurtel,

Je désire vous demander de tenir des audiences publiques concernant le projet d'Ariane phosphate qui veut exploiter une mine de phosphate au Lac à Paul.

Je suis biologiste et je suis très préoccupée par l'augmentation des gaz à effet de serre que cette compagnie va générer, en transportant par camion, son produit sur 200 km au rythme de 122 voyages par jour au minimum. Je me questionne aussi vivement sur ce choix de la compagnie de vouloir faire un port à Ste Rose du Nord, plus précisément à l'anse à Pelletier. D'après les documents de l'étude de faisabilité, un tout autre trace passant par le lac St Jean était identifiée. Il utilisait le chemin de fer et le port de grande Anse. Le trace propose maintenant par la compagnie a été identifiée afin de satisfaire et de maximiser le profit pour les investisseurs. Je crois que cette raison seule n'est pas suffisante et qu'une étude axée sur le développement durable serait préférable. Comme le disait M. Claude Villeneuve dans sa chronique du quotidien cette semaine, le fait de ne pas étudier le port qui est pourtant totalement inféodé au projet minier constitue une restriction mentale et tue la logique du développement durable.

J'ai consulté les cartes disponibles au ministère d'énergie et ressources concernant les gisements documentés et potentiels dans la région du Saguenay lac St Jean et ceux de la Côte-Nord. Je constate une présence élevée de gisements sur la Côte-Nord. Comme il s'agit de relancer le plan nord, ne serait-il pas temps de faire un plan pour implanter des infrastructures comme les ports et les voies ferrées.

La région de la Côte-Nord regorge d'apatite. En particulier au nord de Forestville. Il paraîtrait même que ce soit la plus grande concentration d'apatite à part le Maroc. Si

cela s'avère vrai, un chemin de fer du Lac à Paul vers Forestville serait plus écologique que le transport par camion. Le choix de faire un port à Ste Rose du Nord serait dans ce cas à éviter puisque le relief trop accidenté ne permettrait pas de faire une voie ferrée.

Je vous demande donc, monsieur le ministre de tenir des audiences publiques pour mieux cerner les enjeux de ce projet.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués



Line Brissette

Saint-Fulgence, Québec

G0V 1S0

AK FAIT
19/03/15.

Saint-Fulgence, 12 mars 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique – Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur le ministre,

Je vous écris en vue de faire une demande de tenir une audience publique au sujet du projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Je suis propriétaire d'une résidence à l'Anse à Pelletier qui se trouve à proximité du lieu de transbordement convoité par Ariane Phosphate afin d'acheminer l'apatite par voie maritime en empruntant le fjord de la rivière Saguenay pour rejoindre le fleuve Saint-Laurent.

Ce qui me pousse à vous écrire est mon souci du fjord, ce joyau unique que l'on essaie de faire reconnaître en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est la destination de rêve de plusieurs activités récréo-touristiques, un endroit unique par sa splendeur et son univers marin si diversifié.

Je suis consternée d'apprendre que l'étude d'impact déposée par Ariane phosphate au BAPE ne considère que l'aspect minier et le transport terrestre jusqu'à la route 172 sans tenir compte de la construction portuaire et du transport par bateau sur le fjord. Comment peut-on approuver la première étape sans tenir compte de la deuxième alors que les deux sont intimement liées? Est-il nécessaire de passer par le fjord (ce qui cause en fait un détour dans la trajectoire globale)?

Jusqu'à quel point a-t-on considéré la possibilité d'aller à Forestville, directement au fleuve Saint-Laurent? Le trajet représente le même kilométrage par la route et ce trajet éviterait d'utiliser le fjord et de nuire aux terres sur ses rives, aux eaux qui hébergent un riche univers marin dont les bélugas, qui sont menacés d'extinction. Ce sont 40 ou 50 ans dont on parle. C'est assez pour causer des dommages importants et irréversibles.

N' est-il pas possible d'étudier le projet dans son ensemble afin d'éviter des gestes que les générations futures regretteraient? On risque aussi de se retrouver avec des ports qui s'accumulent le long du fjord à chaque projet qui se présente. Une vision globale s'impose.

Je vous demande la possibilité de tenir une audience publique afin d'avoir des réponses à ces inquiétudes.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Camus

Saint-Fulgence, Québec
G0V 1S0

AR FAIT
17/03/15

Cabinet du ministre
17 MAR. 2015
MDDEP

Saguenay, le 12 mars 2015

Cabinet du ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet de mine d'apatite du lac à Paul

Monsieur le ministre

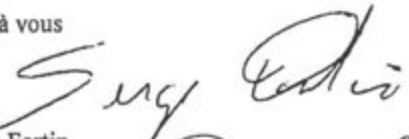

Le secteur de l'Anse à Pelletier compte une population résidente de plusieurs familles ayant leurs maisons, occupant des terrains de bonne dimension et pratiquant diverses activités en harmonie avec la nature dont la culture maraîchère , petits fruits, arbres fruitiers. Ce secteur est habité depuis plusieurs décennies , cependant le véritable essor a commencé en 1995; les habitants y ont donc investi temps, argent et cœur, c'est mon cas et celui de ma famille qui y avons une résidence secondaire. Selon de récentes études de chercheurs de l'université du Québec à Chicoutimi ce secteur est le plus beau microclimat du Saguenay-Lac-St-Jean . Notre réalité est donc loin de ce qui est décrit par certains leaders du domaine politique et économique soit « deux ou trois chalets saisonniers », quasiment des camps de chasse quoi!

Vous comprendrez l'inquiétude que suscite ce projet ! J'aimerais attirer votre attention ici sur la **pollution par le bruit**. Un étude vous a été déposé en juillet 2014 sur le climat sonore (Étude de l'impact sonore aux abords de la route 172 annexe RQC-1 annexe c), Cette étude est incomplète, en particulier elle évacue tout le bruit de la construction, du déchargement des camions, camions hors-normes qui circuleront jour et nuits aux 10 minutes. Il y a aussi l'effet entonnoir dû à la topographie des lieux. Évidemment la pollution par le bruit causé par le convoyeur et le transbordement sur le navire n'est pas pris en compte dans le projet ! De plus la grille pour évaluer si le bruit est acceptable est douteuse.

Le promoteur veut confier à Port Saguenay l'aspect du projet du convoyeur au quai. **Un projet doit être vu dans sa globalité**, outre son incidence sur le fjord qui va prendre en compte les dommages causés à l'environnement par un parcours d'environ 200km de plus que ce tracé occasionne par rapport au tracé de Forestville ce produit étant destiné à l'exportation ?

Justement, j^e demande une comparaison avec un tracé très réaliste soit celui de Forestville. Selon les propres données du promoteur ce tracé est équivalent en kilomètres pour les camions hors-normes en passant par une route déjà existante hors zec beaucoup moins fréquentée donc on atténue les risques d'accidents !

Bien à vous


Serge Fortin
Diane Bolduc


Saguenay,

AR emou
12/03/15

Cabinet du ministre
12 MAR. 2015
MDDEP

Saint-Fulgence, 12 mars 2015

Cabinet du Ministre
Ministre responsable du Développement durable, de l'Environnement et Lutte
contre les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, (Québec), G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911 Télécopieur : 418 643-4143

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je demande la tenue d'audiences publiques relativement au développement de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay Lac-Saint-Jean. Les raisons qui m'interpellent pour cette demande sont les suivantes :

D'abord, je trouve tout à fait inacceptable le fait que le projet soit présenté en excluant la construction d'un port, d'un convoyeur et des silos d'entreposage sur la rive nord de la rivière Saguenay. Selon moi, ces éléments sont indissociables du projet et la loi est très claire à ce sujet.

Deuxièmement, le Fjord du Saguenay possède un fort potentiel de développement touristique et ce serait aller à contre-courant que de construire des infrastructures industrielles en amont du Parc Marin Saguenay, car cela compromettrait le potentiel récréatif et touristique du Fjord pour les générations futures, d'autant plus qu'il existe déjà des infrastructures portuaires (quai Powell et Grande-Anse) sous-utilisées.

Troisièmement, les Monts Valin sont aussi un lieu à fort potentiel touristique et la circulation engendrée par le transport du minerai (200 camions hors-norme par jour) et par les employés et fournisseurs de la mine risque de tuer ce qui existe déjà sur le plan touristique et de stopper ce qui est en devenir. Cette route deviendra périlleuse pour les utilisateurs et l'étalement des poussières et du bruit compromettra toute qualité de vie sur l'ensemble des Monts Valin.

Finalement, la destruction de la qualité de vie des gens qui habitent à l'Anse à Pelletier risque de démembrer cette communauté fortement solidaire et orientée

vers le respect et la protection de l'environnement en raison de ses cultures biologiques.

Je termine en disant que l'on ne détruit pas des développements permanents et durables qui, soit dit en passant, sont toujours plus rentables à long terme, pour les remplacer par des développements temporaires.

Bien à vous,



Martin Fillion

Saint-Fulgence, QC,

AR. Enquill
14/03/15



Jonquière, le 11 mars 2015

L'honorable David Heurtel,
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^{ie} étage
675, blvd René Lévesque Est
Québec (Que) G1R 5V7

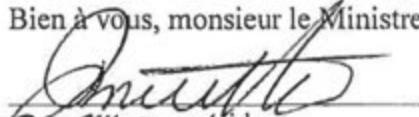
Re : Demande d'audience publique

Par la présente, le regroupement des locataires de terres publiques (R.L.T.P.) du Saguenay-Lac-St-Jean vous demande une audience publique pour le projet minier du Lac à Paul du promoteur Arienne Phosphate.

Le demandeur (R.L.T.P.) veut être informé et entendu au sujet du projet dont plus particulièrement le tracé du chemin qui sera utilisé par le promoteur à 63 % du temps. Ce même chemin est également fréquenté par l'ensemble des villégiateurs des secteurs touchés. Le promoteur s'est déjà engagé à retravailler le chemin forestier, ces travaux s'échelonneront sur une période de deux ans.

Nous sommes inquiets des impacts de ces modifications et de la future utilisation des chemins forestiers par Arienne Phosphate. Notre association de locataires veut déposer un mémoire par écrit et le présenter en audience publiques.

Bien à vous, monsieur le Ministre.


Denis Mérette, président,
RLTP-Saguenay-Lac-St-Jean
Res : 418-548-4958
Cell : 418-719-4958

R.L.T.P. Région Saguenay-Lac-St-Jean
1945 Dorval Jonquière (Qc) G7S 2B5
Tél.418-549-4958
Courriel : denis.merette@rltp.qc.ca
Site internet : www.rltp.qc.ca



Conseil régional
de l'environnement

et du développement durable
du Saguenay-Lac-Saint-Jean

AR 2MOU
16/03/15

Alma, le 9 mars 2015

Cabinet du ministre
16 MAR. 2015
MDDEP

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques concernant le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur,

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

En premier lieu, le CREDD Saguenay-Lac-Saint-Jean s'inquiète du morcellement du projet minier d'Arianne Phosphate. En effet, selon l'étude d'impact environnementale, les infrastructures qui seront utilisées pour décharger le concentré d'apatite et le transporter par convoyeur, les silos ainsi que le terminal portuaire feront l'objet d'une étude d'impact distincte. Le promoteur a donc décidé de traiter uniquement de la mine et de la route forestière dans son étude d'impact rendu public il y a quelques jours. Il a donc scindé son projet en deux et laissé à Port Saguenay le soin de traiter la partie qui semble la plus litigieuse, le terminal portuaire et les infrastructures connexes. Pourtant le promoteur a souligné sur plusieurs tribunes que la solution du terminal maritime est incontournable et l'expédition des cargaisons projetées se fera par navire.

Ce projet nous préoccupe particulièrement par les impacts reliés aux transports des minerais. En effet, nous croyons que le scénario « Saint-Fulgence » choisi par le promoteur génèrera des impacts non négligeables sur l'environnement. Le promoteur a choisi ce scénario principalement pour des questions économiques. Or, nous croyons que dans une approche de développement durable, les éléments environnementaux et sociaux doivent peser aussi lourd dans la prise de décisions que les considérations dites économiques.

Le scénario choisi entraînera une augmentation du transport maritime dans la rivière Saguenay et l'effet cumulatif de ce transport pourrait avoir un impact négatif sur l'habitat des mammifères marins. Le transport par camion, quant à lui, entraînera une augmentation des gaz à effet de serre. Enfin, les infrastructures portuaires auront un impact sur l'habitat aquatique et de façon plus générale, sur l'écosystème de la rivière Saguenay.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquiescer de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

En terminant, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Tommy Tremblay
Directeur général
CREDD du Saguenay-Lac-Saint-Jean
540, rue Sacré-Coeur Ouest, bureau 7
Alma (Québec) G8B 1M2
Tel. 418 662-9347
tommy.tremblay@creddsaglac.com

AR FAIT
18/03/15

St-Fulgence, le 8 mars 2015

Cabinet du ministre
18 MAR. 2015
MDDEP

M. David Heurtel, Ministre

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque est

30ième étage

Québec (Qué.) G1R 5V7

OBJET ; Demande d'audience publique : Mine d'apatite du Lac à Paul

Monsieur le Ministre,

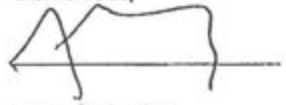
Nous vous demandons une audience publique concernant le projet de mine du Lac à Paul.

Je demeure à Saguenay et nous profitons comme loisir des activités de plein air disponibles sur les Mont-Valin jusqu'au fjord. La pêche, la récolte de petits fruits et le canotage font partie des activités que mon fils et moi pratiquons régulièrement. Ces activités traditionnelles apprises de mon père et ma mère, je tiens à les transmettre à mon fils, qui j'espère, seront encore possibles dans l'avenir. Je tiens aussi à vous dire que nous mangeons tous nos produits de récoltes et de pêches.

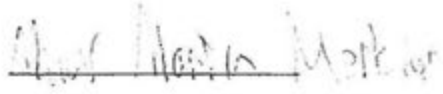
Vous pourrez comprendre que nous sommes très inquiets de penser que tous les contaminants qui serviront ou seront produits par la Compagnie Ariane phosphate se retrouveront dans les cours d'eau environnants et tout le long transport du minéral. Les résidus miniers et le phosphate en suspension ou qui seront collés aux camions se retrouveront forcément dans les eaux de surface et possiblement dans les eaux souterraines. Nous posons les questions suivantes : Quel sera dans 20 ans la qualité des cours d'eau tout le long du trajet jusqu'au Fjord du Saguenay? Les produits récoltés dans les activités traditionnelles seront-ils encore comestibles ou vivants...?

Voici la raison qui nous porte à demander une audience publique. Nous espérons que vous prendrez en considération nos questions.

Bien à vous,



Marcel Mercier



Manuel Martin -Mercier

ARC emali
10/03/15

Cabinet du ministre
10 MAR. 2015
MDDEP



ORGANISME DE
BASSIN VERSANT
DU SAGUENAY

Ville de Saguenay, le 4 mars 2014

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30ème étage
675, boulevard René-Levesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique -- Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay / Lac-Saint-Jean

Monsieur le ministre,

L'Organisme de bassin versant du Saguenay (OBV Saguenay) vous demande par la présente de tenir une audience publique sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du lac à Paul au Saguenay - Lac-Saint-Jean.

L'OBV Saguenay, l'un des quarante (40) organismes de bassin versant reconnus et financés par le Gouvernement du Québec, souhaite que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des audiences publiques afin de faire toute la lumière sur l'impact qu'aura la réfection, la mise en place et l'utilisation des infrastructures de transport nécessaires au projet et l'exploitation de celles-ci sur l'eau de surface et les eaux souterraines des bassins versants des lacs et cours d'eau de la rivière Saguenay.

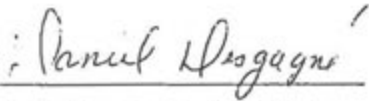
En tant qu'organisme voué à la protection, à la restauration et à la mise en valeur de l'eau par la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant de l'eau au Saguenay, nous souhaitons que les impacts négatifs cumulatifs, de l'amont à l'aval, sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

Organisme de bassin versant du Saguenay
24, rue Racine Ouest, Ville de Saguenay arr. Chicoutimi (Québec), G7J 1E2
T 418.973.4321 www.obvsaguenay.org
info@obvsaguenay.org www.facebook.com/obvsaguenay

que pourraient avoir les différents aspects du transport de l'apatite soient bien connus et tenus en compte.

Nous croyons que la tenue d'une audience publique par le BAPE permettra aux intervenants régionaux et aux membres de notre table de concertation de poser toutes les questions en lien avec des préoccupations légitimes, entre autres, quant à la protection de la qualité de l'eau et son utilisation rationnelle dans une perspective de développement durable.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Daniel Desgagné, Président

St-Fulgence, le 3 mars 2015

AR FAIT
11/03/15
Cabinet du ministre
11 MAR. 2015
MDDEP

M. David Heurtel, Ministre

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque est

30ième étage

Québec (Qué.) G1R 5V7

ministre@mdelcc.gouv.qc.ca

OBJET : Demande d'audience publique : Mine d'apatite du Lac à Paul

Kuei Monsieur le Ministre,

Je désire vous soumettre mes préoccupations et questions relatives au projet de *Mine d'apatite du Lac à Paul* et requiers la tenue d'une audience publique sur le sujet. Voilà quinze ans, j'ai décidé pour mes enfants et leurs descendants, de m'installer dans un lieu naturel et exempt de polluant pour la qualité de vie, la santé et par souci environnemental. Notre famille s'est donc installée sur les berges du fjord du Saguenay, paysage et site universel exceptionnel, dont la mise en valeur écologique et le développement récréotouristique devraient être systématiques. Le projet de mine d'apatite à l'étude va à l'encontre de la préservation du paysage et de l'environnement, de la prévention, de la précaution, en plus de nuire à la santé publique et la qualité de vie, quatre des grands principes de la Loi sur le développement durable.

En premier lieu, Je crois que le développement et l'accessibilité au fjord du Saguenay, lieu naturel actuellement à l'étude pour la liste mondiale du patrimoine de l'UNESCO, devraient être directement liés à tout projet écoresponsable, et préserver tel quel pour la population actuelle et les générations futures. En installant des silos, un convoyeur et un terminal maritime sur la Rive-Nord du fjord, en face d'un autre port sous-utilisé, la minière Ariane phosphate brisera à tout jamais le caractère identitaire, pour ceux qui y résident et ceux qui le visitent, de ce magnifique et rare paysage naturel.

Par ailleurs, l'installation, l'exploitation et le transport du minerai auront des impacts majeurs sur l'environnement en fragilisant l'ensemble des écosystèmes avoisinants. En effet, ce projet qui exige des travaux énormes tels déboisements, dynamitage trois fois semaine pendant 26 ans, bétonnage, travaux routiers, déblais, transports lourds, routes surutilisées, ne peut qu'entraîner des conséquences néfastes sur la nature. Ainsi, nous n'avons qu'à citer quelques espèces menacées ou en périls, du secteur Lac à Paul et de la route prévue de transport, comme le caribou forestier, le saumon de l'atlantique, le pygargue à tête blanche, la truite de mer et la frayère d'éperlans arc-en-ciel et, bien sûr, la seule colonie sédentaire de bélugas au monde qui vit sur le fjord. Effectivement, tout comme le petit rorqual, ceux-ci viennent régulièrement pendant la période estivale dans la zone où aura lieu l'entreposage, le transvidage et le transbordement du phosphate. Conséquemment, peut-on croire, M. le Ministre, que le transport et l'entreposage du minerai n'affecteront en rien la santé et la qualité de vie de ces baleines? Permettez-moi d'en douter notamment en raison du bruit intensif imposé, des poussières volatiles qui retomberont dans l'eau et de l'augmentation de l'activité industrielle et maritime sur le fjord.

De plus, comme Innue de Mashteuiatsh, je me questionne sur la protection du patrimoine culturel et la préservation de la qualité de vie des membres des Premières nations qui vivent sur ce territoire ancestral et pratiquent, de manière traditionnelle, la chasse, la pêche et la cueillette de fruits sauvages. Pouvez-vous m'assurer, M. le Ministre, que mes petits-enfants pourront encore dans 20 ans aller vivre les traditions sur nos territoires ancestraux? Croyez-vous réellement que les animaux, à cause des bruits incessants, de la présence intensive de l'activité humaine, de la poussière constante, vivront encore sur nos territoires protégés? À cause de ce que j'ai vécu dans mon enfance avec l'installation des mines dans les années 60, près de Chibougamau, je peux par expérience vous affirmer que, dans deux ans après les premiers travaux, il sera impossible de pratiquer nos traditions dans le secteur de la future mine du Lac à Paul.

Comme dernière préoccupation, je sonne l'alarme concernant la santé et la sécurité de la population en ce qui a trait au transport du minerai sur la R200. Manifestement l'augmentation excessive du transport lourd sur une route déjà très utilisée ne pourra qu'entraîner accidents, blessures, décès et déversement de minerai. Je tiens à souligner des faits préoccupants concernant l'utilisation de la R200 :

- 60 000 passages de véhicules légers ont été enregistrés en 2013-2014;
- 1 500 passages de véhicules lourds enregistrés en 2013-2014;
- 1 320 propriétaires et 125 chalets se retrouvent dans ce secteur;
- Plus de 20 croisements sont identifiés pour le passage de motoneiges, de quads, de vélos;
- Le parc des Monts Valin prévoit installer d'ici peu une halte d'intérêt visuel au canyon de la rivière Ste-Marguerite (croisement de la R200) pour permettre un arrêt aux véhicules, ce qui entrainera plus de risques pour revenir sur la route.

- Des soulèvements intenses de poussières de route ou de neige sont permanents sur cette route.

En considérant ces données, je trouve utopique de penser que, même en plaçant deux surveillants de route et en donnant des tickets pour vitesse excessive, comme le suggère la compagnie Arlane phosphate, la sécurité routière sera assurée. Comment peut-on réalistement croire qu'avec le passage de 120 camions hors-normes par jour qui emprunteront le R200 pour transporter le minéral, et ce pendant 26 ans, on ne verra pas le nombre d'accidents augmenter massivement? De même, il y a de plus en plus d'ainés retraités au Québec qui pratiquent du loisir de plein air et, contrairement à ce que l'on peut croire, ils ne voyagent pas que la fin de semaine, mais bien tous les jours. Cette population emprunte les routes et devra donc rencontrer plusieurs fois par jour sur la R200 ces 120 camions hors-normes. Alors, même si la compagnie affirme que le transport du minéral cessera les fins de semaine pour éviter les accidents, peut-on affirmer M. le Ministre que la santé et la sécurité de la population seront préservées et que nous ne verrons pas le nombre d'accidents mortels augmenter? Selon moi, le transport demeure un enjeu majeur de ce projet parce qu'il met en danger la vie de tous utilisateurs, dont les camionneurs qui travailleront pour cette compagnie.

Je terminerai en soulignant que même si des efforts d'amenuisement ont été présentés par la Cie AP, les bouleversements identifiés dans l'étude d'impact sont d'une ampleur sans précédent. Ils illustrent que ce développement industriel ne peut être qualifié de projet respectant la Loi sur le développement durable en terme de protection de l'environnement, de santé publique, d'équité sociale et de protection du patrimoine culturel des Innus du Piékuakami. Au final, je tiens aussi à insister sur le fait que le MDDLECC, en plus d'agir sur la dimension environnementale, est aussi tributaire de plusieurs lois, dont la Loi sur la conservation du Patrimoine naturel. À cet égard, comme citoyenne, je crois fortement M. le Ministre que, comme chef sociopolitique, vous devriez faire en sorte que le fjord du Saguenay devienne *Paysage terrestre et marin protégé*, ceci afin d'assurer la protection de ce territoire habité présentant un intérêt particulier en matière de diversité.

Veillez recevoir, M. le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Tshinishkumitin (merci).



Michèle Martin

Membre de la nation Innu du Piékuakami, Mashteuiatsh

Citoyenne de St-Fulgence

ARensail
13/03/15

Saint-Fulgence, le 26 février 2015

M. David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Demande d'audience publique – Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine
d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Monsieur le Ministre,

Je vous demande, par la présente, la tenue d'audiences publiques pour le projet mentionné en objet. J'effectue cette demande en tant que citoyen de Saint-Fulgence, plus précisément du secteur connu sous le nom d'Anse-à-Pelletier. Ma motivation principale est de protéger le fjord du Saguenay, une formation géologique unique d'une beauté incomparable. Je déclare comme intérêt particulier que j'habite à proximité du site retenu par Ariane Phosphate pour la construction d'un port de mer en eau profonde, élément non inclus dans ce projet mais qui n'en demeure pas moins indissociable.

J'ai lu attentivement l'étude d'impact déposée par Ariane Phosphate, ainsi que les réponses aux questions posées par votre Ministère. Il manque à ce jour plusieurs informations afin que la population et, ultimement, le Conseil des ministres puissent juger de la pertinence de ce projet dans sa forme actuelle.

Tout d'abord, le fait d'analyser un tracé aboutissant à des silos où, théoriquement, un convoyeur et un port de mer pourraient être construits me laisse perplexe. Je comprends que le port fera l'objet d'une étude au fédéral, mais normalement, le BAPE se doit d'analyser un projet dans son ensemble. Le port de mer est une condition sine qua non à la réalisation du projet tel que présenté au BAPE. Jean-Sébastien David, Chef de l'exploitation chez Ariane Phosphate, a mentionné lors de la soirée d'information du 18 février que s'il n'y a pas de port de mer à Sainte-Rose-du-Nord, il n'y aura pas de projet de mine. Dans ce contexte, votre ministère devrait à tout le moins rendre publique la lettre d'intention liant Ariane Phosphate à Port Saguenay, ce qu'il a refusé de faire jusqu'à présent (voir le document PR5.4.1 dans la documentation du BAPE). En effet, même si les impacts environnementaux du terminal maritime seront évalués au sein d'une instance différente, le public doit connaître les détails financiers de l'entente afin de juger de la pertinence économique du projet de mine du Lac à Paul. J'ai d'ailleurs été surpris de lire la lettre de votre ministère acquiesçant à la demande du promoteur de garder la lettre d'intention confidentielle, puisque la directive du

ministère (document PR2 au BAPE) stipule qu'une telle demande doit être appuyée des deux démonstrations suivantes :

- *démontrer qu'il s'agit de renseignements ou données concernant un procédé industriel;*
- *démontrer en quoi ces renseignements sont confidentiels et quel préjudice subirait l'initiateur si ces renseignements ou données étaient divulgués.*

Puisque cette lettre d'intention ne concerne pas un procédé industriel, mais bien une entente de service d'une nécessité absolue à la réalisation du projet tel que présenté, la demande de confidentialité aurait dû être refusée par le ministère.

Par ailleurs, la même directive, à l'article 4.3, stipule que, lorsque l'étude porte sur plusieurs variantes, un bilan comparatif doit être présenté, critères utilisés à l'appui, afin de démontrer que la variante retenue est la plus acceptable au regard des objectifs du développement durable. Concernant le choix du tracé jusqu'à un port de mer, le bilan comparatif présenté à l'annexe 11B des réponses à la deuxième série de questions du ministère est incomplet. L'appréciation des divers critères est présentée par un code de trois couleurs, sans aucune description de la méthodologie et aucune divulgation des données ayant mené à l'interprétation qui est présentée. Le rapport sectoriel sur le transport disponible sur le site Internet de la compagnie Ariane Phosphate présente également des informations très sommaires concernant les avantages et inconvénients de différents tracés, puis des constats, mais encore une fois, sans description de la méthodologie et des données utilisées. Le public n'est donc pas en mesure de valider s'il arrive aux mêmes constats que le promoteur et si le tracé retenu est le meilleur au regard des objectifs du développement durable. Il serait donc important que le public ait accès à l'intégralité des données ayant justifié le choix de tracé tel que présenté dans le projet actuel, d'autant plus que le promoteur rejette catégoriquement toute possibilité de se tourner vers un autre tracé. Encore une fois, Jean-Sébastien David l'a mentionné lors de la séance d'information du 18 février : « Il n'y a pas de plan B. [...] Le plan B, c'est pas compliqué, c'est de ne pas faire les installations, c'est aussi simple que ça. »

Dans un autre ordre d'idées, la documentation déposée par Ariane Phosphate ne permet pas d'évaluer adéquatement les impacts du projet sur la qualité de l'air, surtout pour le secteur situé au sud de la route 172 qui ne fait pas partie de l'étude d'impact, puisque le scénario de transport a changé en cours de route. Puisque des résidences permanentes se situent à proximité des installations de transport et de transbordement projetées, des mesures de la qualité de l'air devraient être effectuées, ainsi qu'une modélisation des impacts reliés au transport et à la manipulation du minerai dans ce secteur, incluant la dispersion des particules fines en considérant les différentes directions et vitesses du vent. Les gens vivant à proximité des installations de transbordement seront exposés de manière continue, pendant au moins 25 ans et peut-être plus de 50 ans, à ces émissions et l'absence d'impact sur leur santé doit être démontrée, d'autant plus que des personnes vulnérables vivent en permanence à proximité du site de transbordement (jeunes enfants, personnes âgées et personnes atteintes de maladies pulmonaires chroniques).

Au plan visuel, d'imposants silos doivent être aménagés en bordure du fjord du Saguenay. Ce fjord jouit d'une reconnaissance internationale pour sa beauté et certaines caractéristiques géologiques et géographiques en font un fjord unique au monde. La valorisation et la protection du fjord étaient depuis plusieurs années des objectifs de la communauté et de plusieurs acteurs régionaux. Des démarches sont d'ailleurs en cours afin de faire reconnaître le fjord du Saguenay en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO. La présence de deux silos s'élevant à 218 mètres au-dessus du

niveau de la rivière Saguenay représente une pollution visuelle à environ 3 km du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, et visible à partir de celui-ci, qui aura des conséquences néfastes sur le tourisme, sur la réputation du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec ainsi que sur la qualité de vie des résidents du secteur qui les verront en permanence. À cet égard, je demande à ce que soit démontrée la nécessité absolue de construire ces silos, plutôt que d'opter pour d'autres méthodes d'entreposage ou configurations qui seraient moins visibles et entraîneraient donc une pollution visuelle moindre.

Finalement, je me questionne sur la rentabilité du projet considérant l'incertitude quant à l'évolution du prix du phosphate. À cet effet, je vous réfère au « Rapport 301 » du BAPE, daté de décembre 2013, concernant la Mine Arnaud. Les mêmes préoccupations quant à l'évolution du prix du phosphate s'appliquent au projet actuellement étudié. A fortiori, les coûts de transport seront beaucoup plus élevés dans le cas de la mine du Lac à Paul considérant la distance importante qui la sépare du terminal maritime. Ariane Phosphate justifie grandement sa rentabilité sur la prime qu'elle espère obtenir sur son produit de qualité supérieure au phosphate marocain. Cependant, la démonstration n'a pas été faite que cette prime pourrait s'appliquer sur une production aussi importante que 3 millions de tonnes par année. En effet, une certaine proportion du produit pourrait possiblement se transiger à un prix supérieur à celui du phosphate marocain, mais la loi de l'offre et la demande pourrait très bien faire en sorte que Ariane Phosphate doive écouler une très grande partie de sa production à des prix semblables à ceux du phosphate produit au Maroc ou ailleurs dans le monde.

En conclusion, je vous demande, Monsieur le Ministre, de mandater le BAPE afin de tenir des audiences publiques pour débattre des préoccupations soulevées dans cette lettre. Par ailleurs, il serait important, afin que les personnes intéressées puissent déposer un mémoire, que l'information nécessaire soit rendue disponible au public, à savoir :

- la lettre d'intention liant Ariane Phosphate et Port Saguenay;
- l'analyse complète des différents scénarios de transport incluant la méthodologie et l'intégralité des données dont dispose Ariane Phosphate;
- un complément à l'étude d'impact détaillant les relevés de la qualité de l'air dans le secteur Anse-à-Pelletier et une modélisation des impacts projetés pendant la phase de construction et d'exploitation;
- l'analyse complète des différentes options d'entreposage à proximité du terminal maritime, incluant des modélisations tridimensionnelles à partir de différents points de vue.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.


Guillaume Lord, MD

Saint-Fulgence (Québec)

ARC FAIT
4/03/15

Sainte-Rose-du-Nord, le 25 février 2015

Cabinet du ministre

2 MAR. 2015

MDDEP

De :
Frédéric Villeneuve
177, rue des pionniers
Sainte-Rose-du-Nord, Québec
G0V 1T0

À :
Cabinet du Ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs
Édifice Marie-Guyard, 30ième étage
675, boulevard René-Levesque est
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique

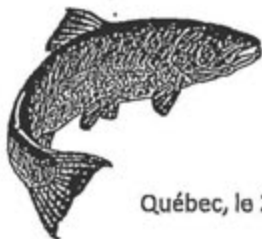
Monsieur le Ministre,

Ma crainte est que le projet de Ariane Phosphate nous empêche de circuler librement sur le chemin public entre Cap-au-Lest et L'anse-à-Peltier.

Donc, je demande une audience publique concernant mon intérêt pour protéger le chemin public le long de la côte de la rivière Saguenay, entre Cap-au-lest et L'anse-à-peltier.

Recevez, Monsieur le Ministre, mes salutation les meilleurs.

Signé : Frédéric Villeneuve



Pourvoirie Lac Duhamel Inc.

Québec, le 20 février 2015



M. David Heurtel, ministre
Cabinet du ministre
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement
et de la lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques
Projet de mine d'apatite au Lac à Paul
d'Ariane Phosphate Inc.

Monsieur le ministre

Nous sommes les propriétaires de la pourvoirie Lac Duhamel. Celle-ci est contiguë à la pourvoirie Lac à Paul sur le territoire de laquelle Ariane phosphate souhaite développer son projet de mine d'apatite. Nous avons parcouru l'étude d'impact et la documentation connexe.

Le 4 octobre 2001, le Bape, au terme d'audiences publiques, a recommandé de ne pas autoriser le détournement partiel de la rivière Manouane par Hydro-Québec aux fins d'accroître la production électrique des centrales Bersimis I et II. Le Bape était conscient de l'effet cumulatif de ce projet, puisqu'il constituait un 2^{ème} détournement après celui effectué par l'Alcan à la fin des années cinquante pour alimenter indirectement la centrale de la Chute des passes.

Selon le Bape, le débit écologique réservé laissé dans la rivière Manouane n'était pas assez élevé à 3 m³/sec. pour protéger l'habitat de la ouananiche. Il estimait aussi qu'avec un aussi faible débit, l'idée de construire un épi à l'exutoire du Lac Duhamel aurait mérité une étude hydrologique pour en mieux connaître les impacts, notamment sur la sédimentation.

Le ministère de l'Environnement a passé outre ces recommandations et fait adopter le projet par le gouvernement et ce, en parfaite contradiction avec sa propre politique sur le calcul des débits écologiques réservés et moyennant la mise en place de mesures d'atténuation, de

mesures compensatoires et de suivi et cela, sans qu'Hydro-Québec n'ait aucune obligation de résultat ou de compenser les dommages subis par des tiers.

Malheureusement pour nous, le Bape avait raison. Nos captures de ouananiche sont désormais anémiques et les sables provenant de la rivière Petite Manouane se sont déposés devant nos camps, faute d'un courant assez puissant pour les charrier en aval. Nous avons subi une sorte d'expropriation sans compensation, puisque la ouananiche était notre produit vedette avec la beauté du paysage désormais compromis. À qui la faute? Aujourd'hui, tout le monde fuit ses responsabilités.

Le ministre et le gouvernement de l'époque, s'en lave maintenant les mains. Ils ne sont plus là. Hydro-Québec montre patte blanche, car ils ont respecté les conditions ineptes du décret. Le ministère de l'Environnement ne peut rien faire, car tout a été fait dans les règles. On verse dans l'irresponsabilité durable. Face à une telle situation, qui a les moyens d'aller affronter en cours Hydro-Québec et /ou le ministère de l'Environnement pendant des années dans l'expectative d'obtenir justice?

Le Bape, en toute logique ne pourra que s'opposer à ce nouvel assaut sur la rivière Manouane et le ministère de l'Environnement et le gouvernement ne peuvent se faire à nouveau le complice d'un tel désastre écologique.

Le projet d'Ariane Phosphate viendrait encore puiser une quantité importante d'eau dans le bassin de la rivière, bouleverserait tout le réseau hydrographique, provoquerait un lessivage sur de vastes étendues, ferait disparaître des milieux humides, provoquerait un grand phénomène d'évaporation, s'attaquera à la nappe phréatique, déverserait finalement dans la rivière Manouane quantité de polluants, sans compter qu'il l'exposerait à des accidents écologiques majeurs. Dans tout cela, pas l'ombre du début d'un souci pour la ouananiche par les promoteurs.

De plus, le projet générerait quantité de poussières et du bruit à faire fuir la faune. Il compromettrait la chasse aux gros gibiers. Il créerait une circulation de camions sur les chemins à mettre en danger la vie de notre clientèle et celle de la faune.

Nous ne croyons pas que des mesures d'atténuation et de compensation théoriques évoquées dans les études puissent changer la nature des dangers du projet et le caractère néfaste de ses conséquences pour l'environnement. De plus, les conditions d'octroi d'un tel permis ne comporteraient aucune obligation de résultats, aucune pénalité en cas de manquement aux promesses et aux engagements. Il n'y aurait aucune assurance que les dommages causés à des tiers seraient pleinement compensés.

L'habitat de la ouananiche du Lac Duhamel serait encore un peu plus détérioré et il y aurait encore plus de sable devant nos camps. Hydro-Québec continuerait d'empocher ses revenus provenant du détournement partiel de la rivière Manouane et elle aurait un nouvel acheteur

reconnaissant avec Arianne Phosphate et son implantation sur les rives de la rivière Manouane et sa nouvelle ligne de transmission depuis la centrale de la Chute des passes.

Pour toutes ces raisons, nous sommes donc contre la réalisation de ce projet minier et l'octroi par le gouvernement d'un permis d'exploitation. Nous sommes convaincus que l'histoire que nous avons vécue avec le second détournement de la rivière Manouane par Hydro-Québec va simplement se répéter au nom, encore une fois, du développement économique.

Nous avons investi et dépensé à date quelque trois millions de dollars pour maintenir en vie notre pourvoirie en espérant obtenir Justice. Nous avons fait mener trois études par des universitaires de renom sur l'origine des dommages causés et nous avons multiplié les démarches à tous les niveaux. Hydro-Québec fait toujours la sourde oreille.

Que l'on nous démontre qu'une négociation de bonne foi puisse s'enclencher avec Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, au terme de laquelle nous serions compensés pour les dommages que nous avons subis et que cet habitat soit sinon entièrement restauré du moins mis à l'abri d'une désuétude plus importante. Alors, nous pourrions croire à l'honnêteté et à l'équité du processus et nous rallier.

Si tel était le cas, Arianne Phosphate Inc. pourrait même, par la suite, se porter acquéreur du territoire de la pourvoirie du Lac Duhamel et l'annexer à sa propre pourvoirie. Ce serait là une sorte de mesure compensatoire, une façon de démontrer sa bonne foi et son souci réel pour l'environnement, en promettant de protéger vraiment ce territoire de quelque 160 km².

Des audiences publiques sur ce projet s'imposent donc, mais cela ne sera pas suffisant.

Le ministère de l'Environnement est le principal responsable de ce genre de gâchis, car c'est lui qui, en principe, devrait avoir l'expertise pour empêcher de tels désastres écologiques. C'est lui qui, par exemple, devrait vraiment faire respecter les débits écologiques réservés à maintenir dans nos rivières.

Or, dans l'élaboration de ses recommandations, il est à la merci des études effectuées et financées par le promoteur. L'analyse des impacts environnementaux devraient être sous le contrôle du ministère et la facture refilée au promoteur. Les suivis environnementaux devraient être sous le contrôle du ministère de l'Environnement et les coûts absorbés par le promoteur.

Le ministère subit des pressions sociales, économiques et politiques de toute sorte. Il se retrouve à devoir se prononcer sur des projets dans lequel le gouvernement est lui-même impliqué soit comme investisseur ou soit comme promoteur. Il valse alors entre les compromis et la compromission. Dans pareils cas, les engagements gouvernementaux devraient toujours être conditionnels à l'émission des certificats d'autorisation.

Le ministère n'exige pas de garantie d'exécution et de résultats, ni de réserve pour les victimes. Il n'a pas l'autorité pour revenir en arrière, si les résultats escomptés ou promis par le

promoteur ne sont pas au rendez-vous. Actuellement, c'est le promoteur qui effectue les suivis et en produit les comptes rendus.

Le ministère laisse tomber les tiers ayant subi des préjudices, parce qu'il devient dans ce processus juge et partie, puisqu'il autorise les projets et devient responsable de leurs conséquences. Suite à la constatation de gâchis environnementaux, on ne peut permettre aux responsables d'échapper à leurs responsabilités.

Qui, à part vous, peut nous aider à obtenir justice?

Monsieur le ministre, vous avez le pouvoir de changer les choses et de faire de votre ministère un véritable protecteur de l'Environnement avant, pendant et après l'octroi de ses certificats d'autorisation. Vous devez être dans ce processus, le gardien de l'indépendance de votre ministère, de l'équité de vos recommandations et de la justice face aux préjudices causés à des tiers, sinon, plus personne n'y croira.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués,



Gilles Shooner

cc.

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur Jean-Sébastien David
Chef de l'Exploitation
Arianni Phosphate Inc.
393 rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Monsieur Thierry Vandal
Président
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



Nourrir le futur

Chicoutimi, le 11 février 2015

M. David Heurtel, Ministre du Développement durable,
Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marle-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique : Projet de mine d'apatite du Lac à Paul

Monsieur le Ministre,

Le 21 janvier dernier, vous avez fait parvenir au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) une lettre mandat pour tenir une période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le projet de mine d'apatite du Lac à Paul. À la suite de celle-ci, Arianne Phosphate aimerait vous informer des raisons pour lesquelles la tenue d'une audience publique est justifiée.

Arianne Phosphate est une compagnie d'exploration minière, dont le siège social est situé à Saguenay. La réalisation du projet de Lac à Paul permettrait l'exploitation d'un gisement de roches phosphatées et, après transformation, l'obtention d'un concentré à teneur élevée, de grande pureté en P_2O_5 , pour les 26 prochaines années. Cette ressource régionale place ce projet comme l'un des plus importants nouveaux projets de phosphate au monde, et permettrait de générer pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et pour le Québec d'importantes retombées économiques tout au long de son exploitation. Le projet implique un investissement d'environ 1,2 milliard de dollars, la création de plus de 2 200 emplois durant la construction et près de 1 000 emplois durant l'exploitation de la mine.

Tout au long du développement de son projet, Arianne Phosphate s'est soucie d'amenuiser les diverses pressions exercées tant sur l'environnement que sur le milieu humain, en y apportant des mesures d'atténuation susceptibles d'alléger les impacts appréhendés. Arianne Phosphate a travaillé étroitement avec la population et les divers organismes de la région pour s'assurer du respect des normes environnementales et de l'adhésion de la population au projet.

En 2009, Arianne Phosphate s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable dans ses activités minières et a développé, depuis 2011, un climat de transparence et de partenariat avec le milieu. C'est dans cet esprit qu'Arianne Phosphate entend collaborer tout au long de l'actuel processus d'autorisation environnementale.

Dans ce contexte et conformément à l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, nous vous demandons de mandater le BAPE afin qu'il tienne une



Nourrir le futur

audience publique sur ce projet, de façon à ce que la population concernée par ce dernier puisse obtenir les réponses à ses interrogations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.

Jean Sébastien David
Président et chef de l'exploitation
Arianne Phosphate Inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

c.c. M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec,
Responsable des dossiers jeunesse
Responsable de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean

M. Pierre Arcand, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,
Ministre responsable du Plan Nord,
Ministre responsable de la région de Lanaudière,
Ministre responsable de la région des Laurentides

M. Luc Blanchette, Ministre délégué aux Mines
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec

M. Geoffrey Kelley, Ministre responsable des Affaires autochtones

M. Serge Simard, Député de Dubuc
Adjoint parlementaire du Premier ministre pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean